



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2023

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 5 juillet 2023** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice VERDIER**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Erwan LE SAUX - Marie DECHESNE - Pierre FRESSYNET - Christine MARCILLIERE - Béatrice DHENNIN - Jean-Philippe SANTONI - Florence RICHARD - Éric JACQUET - Guy BOISSERIN - Christelle RIVAT - Béatrice VERDIER - Christophe GALLAY - Roger REMILLY - Jessica DIONISIO - Anne-Charlotte DANNEEL - Lionel BRUNEL - Sylvie GUINET - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Valérie GRILLON (à Jean-Philippe GILLET) - Bruno THUET (à Jean-Philippe SANTONI) - Laurence BEUGRAS (à Isabelle WEULERSSE) - Solange VENDITELLI (à Sylvie GUINET) - Lionel CATRAIN (à Christiane CONSTANT)

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- RESSOURCES HUMAINES..... 4
 - 1. POLICE MUNICIPALE..... 4
 - 2. DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORT – ACCUEIL PÉRISCOLAIRE 8
 - 3. DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORT..... 10
 - 4. SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS... 11
 - 5. SERVICES MUNICIPAUX 12
- ADMINISTRATION GÉNÉRALE..... 12
 - 6. GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF À DES MARCHÉS D'ASSURANCE AVEC LA CCVG ET LE CCAS DE BRIGNAIS 12
 - 7. POMPES FUNÈBRES INTERCOMMUNALES DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE (PFIAL) – SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE 14
 - 8. AIDES INDIRECTES AUX ASSOCIATIONS..... 16
- AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME..... 22
 - 9. SMAGGA..... 22
 - 10. ACHAT DE MATÉRIELS HYDRO-ÉCONOMES AUPRÈS DU SMAGGA 23
- ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE – CULTURE – SPORT 27
 - 11. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)..... 27
 - 12. MÉDIATHÈQUE 28
 - 13. MÉCÉNAT..... 29

• PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE ET SPORT	30
14.DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORT.....	30
15.BOURSE « COUP D’POUCE JEUNES »	31
• ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	32
16.VŒU COMMUN SUR LA PROBLÉMATIQUE DE POLLUTION AUX PFAS.....	32
• INFORMATIONS.....	37
1. Décisions du Maire.....	37
2. Semaine de l’Environnement.....	40
3. Travaux d’Été.....	43

M. Serge BÉRARD : Mesdames et Messieurs bonsoir. Nous allons pouvoir entamer ce Conseil municipal. Je propose que Béatrice VERDIER soit secrétaire de séance. Merci Béatrice.

Nous avons 5 pouvoirs :

- Valérie GRILLON à Jean-Philippe GILLET ;
- Bruno THUET à Jean-Philippe SANTONI ;
- Laurence BEUGRAS à Isabelle WEULERSSE ;
- Solange VENDITTELLI à Sylvie GUINET ;
- Lionel CATRAIN à Christiane CONSTANT ;

Vous avez donc tous reçu le PV du dernier Conseil, celui du 24 mai en l’occurrence.

Je vais vous demander de l’approuver si vous le voulez bien, s’il n’y a pas de remarques ou questions par rapport à ce PV.

Qui s’abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l’unanimité, merci. Est-ce qu’il y a des questions orales que vous souhaitez poser qui sont déjà prédéterminées ? Cela n’empêchera pas d’en poser à la fin si vous le souhaitez.

Je vais passer l’ordre du jour en revue, et vous verrez qu’il y a deux additifs dont un peut poser question et je vais vous demander votre point de vue sur ce sujet-là. Donc l’ordre du jour, en matière de ressources humaines, Pierre FRESSYNET aura 4 délibérations ; une concernant la modification des emplois permanents pour la direction enfance jeunesse et sport, une pour les emplois non permanents ; une création, transformation d’emplois également pour les services municipaux et régie culturelle autonome et, ensuite, Pierre FRESSYNET nous proposera une convention avec le Centre de Gestion du Rhône sur les risques professionnels.

En administration générale, proposée par Agnès BÉRAL, nous aurons une convention pour un marché d’assurance. Guy BOISSERIN nous proposera de nous retirer d’une société publique dans laquelle nous étions engagés il y a quelques années. Nous aurons une présentation par Agnès BÉRAL de la mise en place d’une méthodologie pour valoriser les prestations octroyées aux associations.

Ensuite, Jean-Philippe GILLET aura deux délibérations, une qui concerne la réalisation d’investigations géotechniques liées à un ouvrage et à la demande du SMAGGA. Pardon, c’est Christine qui présentera ; il y a eu une modification effectivement puisque Christine est notre représentante au SMAGGA. Toujours concernant le SMAGGA, nous aurons une proposition d’achat de matériels hydro-économiques pour la ville.

En matière de culture, nous aurons une convention de partenariat avec le festival « Cirqu'À L'Ouest » par Anne-Claire ROUANET, une proposition de tarification concernant les « Mardis du savoir » et Christine MARCILLIERE nous présentera une convention de mécénat avec l'entreprise ELCIA dans le cadre de la Semaine de l'environnement.

D'ailleurs à l'issue de ce Conseil, nous ferons une rapide présentation du programme de cette Semaine de l'environnement ou en tout cas de ce gros week-end de l'environnement qui aura lieu à la rentrée.

Sébastien FRANÇOIS nous présentera le partenariat avec l'Association musicale de Brignais pour « Musique à l'école » dans le prolongement de l'existant et une mise à jour du règlement de « Coup D'Pouces Jeunes » le sera par Marie DECHESNE.

Deux éléments se sont rajoutés : tout d'abord un additif qui concerne un vœu que l'on vous propose suite à différentes réunions et à l'engagement d'un certain nombre de communes qui se situent au départ le long du Rhône, par rapport aux PFAS.

Une vingtaine de communes ont décidé de poser un vœu commun et nous nous sommes inscrits dans cette démarche et un vœu vous sera proposé.

Un peu au dernier moment et c'est là où j'aurais besoin de votre accord, j'ai proposé de rajouter une délibération qui concerne la création d'un poste pour la police Municipale. En deux mots, dans le cadre du budget 2023, nous avons prévu le recrutement d'un nouveau policier municipal à la rentrée.

Je me suis aperçu, je n'avais pas fait la demande aux services d'engager la procédure en termes de délibération qui nous permet d'engager ce recrutement et comme je souhaite, avec Jean-Philippe SANTONI, que nous puissions engager ce recrutement le plus vite possible du fait des difficultés que nous rencontrons à recruter des policiers municipaux puisque, je vous rappelle, que nous étions notamment sur un recrutement il y a plus d'1 an et qu'il va se traduire par une embauche réelle au mois de juillet, à la fin du mois. Dans ce cadre-là, au plus tôt nous engageons les procédures de recrutement, plus nous avons de chance d'aboutir. C'est vrai qu'il y a une grande difficulté, un manque de policiers municipaux « sur le marché », si je puis dire, donc je vous propose de rajouter cette délibération. Il est certain qu'elle n'est pas passée en Commission. Si cela pose question à tel ou tel d'entre vous à ce moment-là nous la représenterons en septembre. Simplement, si j'accélère les choses, c'est parce que je ne voulais pas qu'on perde 2 mois du fait de ce contexte. La délibération est simple, c'est le recrutement d'un policier municipal sur les bases d'un statut et un d'un rôle qui correspond aux policiers municipaux que nous avons aujourd'hui. Si nous ne la passons pas là, nous la passerons en septembre.

Acceptez-vous le principe de la présentation de cette délibération qui n'est pas passée en Commission ? Est-ce que quelqu'un s'y oppose ?

S'il n'y a pas d'opposition, je vous propose de la maintenir à l'ordre du jour et je vous remercie.

D'ailleurs ce que je vous propose de faire, parce que ça rentre dans le cadre des emplois, c'est de commencer par là et de la présenter moi-même si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

- **RESSOURCES HUMAINES**

- 1. POLICE MUNICIPALE**

- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

- Création d'un emploi permanent d'agent de police municipale**

Rapporteur : Serge BÉRARD

En préambule, je vais aussi vous donner des éléments de contexte pour ne pas faire un lien direct avec ce qui s'est passé ces derniers jours et cette délibération.

Vous savez que toutes les communes qui ont été touchées ; alors plus ou moins bien sûr, par les événements tragiques de la semaine dernière, ont été conviées par le Président de la République à une réunion d'échange et d'écoute réciproque qui a eu lieu hier.

A ce titre, avec mes collègues de Saint-Genis-Laval, de Grigny, d'Oullins notamment, j'ai fait partie des élus qui étaient conviés.

Nous ne refusons pas bien entendu, une invitation à l'Élysée et c'était un échange extrêmement intéressant pendant 3 heures.

La réunion s'est tenue hier, le Président de la République est intervenu à peu près à 12h15/12h30 jusqu'à 15h30. Il y avait à peu près 200 Maires, 220 je crois ; tous les Maires de toutes les grandes villes à l'exception de la Maire de Paris que je n'ai pas vue. Tous les Maires qui le souhaitaient ont pu prendre la parole.

Je n'ai pas pris la parole mais une quarantaine d'entre nous ont pu exprimer leur ressenti. Il y a eu à la fois la description du vécu de certains qui sont restés enfermés dans leur mairie pendant 4 jours pratiquement, dans une angoisse complète ; ceux qui ont été menacés, puis d'autres comme nous qui ont été beaucoup moins touchés même si, comme vous le savez, nous avons eu une tentative d'incendie sur la façade de la mairie qui n'était pas anodine puisque des volets ont brûlé et que la mairie aurait pu réellement prendre feu.

Au-delà de cet incident grave, nous n'avons pas eu d'autres éléments majeurs et s'il y a eu quelques rassemblements, cela s'est fait dans le calme et tout cela a pu être sous contrôle.

Pour autant, certaines communes sont dans une situation tout à fait dramatique et les sujets évoqués ont été extrêmement larges donc je n'en ferai pas le retour complet mais à l'issue de ces 3 heures d'écoute, le Président de la République a fait une synthèse sur ce qu'il voyait comme essentiel dans ce qu'il avait entendu avec des actions à court terme engagées et notamment une loi d'exception pour permettre de reconstruire ce qu'on évalue a priori, à peu près à 300 millions d'euros je crois, les dégâts dans une première estimation qui sont intervenues sur les bâtiments publics notamment ; donc une loi qui vise à reconstruire et remettre en état très vite les équipements publics et également une action auprès des assureurs pour que tous les commerçants qui ont été impactés, pillés, puissent aussi être assurés de pouvoir être indemnisés.

Au-delà de ça bien entendu, quand on aborde ces questions-là, tout y est passé, à la fois les questionnements autour de l'éducation, l'absence d'autorité ou son insuffisance, la remise en cause de toutes nos pratiques éducatives, le rôle des parents, le rôle de la justice, notamment auprès des mineurs qu'on interpelle et qui, finalement, ressortent 5 minutes après avec des récidives extrêmement nombreuses pour certains, le rôle du logement, le questionnement autour de la politique de la ville ; je ne vais pas vous faire une description exhaustive mais il y a derrière tout ça des politiques, des actions peut-être à conduire à court terme et puis au-delà de ça, des actions à plus long terme à engager sur lesquelles le Président de la République s'est engagé à travailler avec son Gouvernement pour faire des propositions.

Il est prévu une nouvelle rencontre en septembre pour faire l'état des actions à conduire pour remettre de l'ordre dans ces problématiques ; enfin en tout cas repenser ce qui se passe dans un certain nombre de quartiers et la relation aux jeunes en général.

Je ne vais pas aller plus loin ; les points de vue, bien entendu, qui ont été proposés, je dirais qu'il y a eu des échanges extrêmement apaisés de la part de tous les Maires, nous voyons bien qu'il y a des tendances politiques très différentes qui se sont exprimées et que le plan d'actions sera aussi politique. Il fera des choix aussi de vision de la société et nous en saurons un peu plus au mois de septembre.

Cette délibération n'a donc pas grand-chose à voir, mais me permet de m'exprimer sur ce sujet ; alors quand je ne dis pas grand-chose à voir, cela pose quand même une question ; notamment nous travaillons avec Jean-Philippe SANTONI sur cette question-là, faire en sorte que notre Police Municipale soit plus présente le soir.

On s'aperçoit notamment le vendredi soir, nous ne sommes pas organisés puisque vous savez que nous avons 4 policiers municipaux et 2 ASVP ; théoriquement nous en aurons 5 mais depuis 1 an en gros, nous en avons 4 donc entre les congés et tous les engagements des policiers en formation...nous avons vraiment une petite équipe et nous ne savons pas aujourd'hui organiser une présence le soir, même s'il ne s'agit pas d'être présent toute la semaine. A minima nous avons essayé de le faire l'année dernière mais cela avait été difficile. Nous devons donc conforter notre Police Municipale au vu d'une ville qui évolue, avec une démographie qui s'accroît, des problématiques sociales on l'a vu, car on pensait ne pas être touché, honnêtement.

Le vendredi soir je n'étais pas inquiet, je n'étais pas à Brignais jusqu'à 1 heure du matin et je ne pensais pas qu'on serait touché par ces phénomènes-là et aujourd'hui ce qu'on se dit clairement, c'est que Brignais n'est pas épargnée ; on est dans cette problématique, notamment parce qu'il y a des jeunes, on l'a vu hier par exemple, 4 jeunes qui ont été embarqués par la police parce qu'ils balançaient des pétards et sur 4 il y en a avait 1 de Brignais, 2 de Pierre-Bénite et 1 de Saint-Genis donc il y a ce phénomène de groupement qui peut se produire à tout moment et donc à l'avenir on doit penser, lorsqu'il y aura des tensions de cette nature, des risques d'émeutes au niveau national, on doit penser à être présent.

C'est aussi un peu un enjeu de la réorganisation de la Police Municipale et de présence le soir.

Si on veut y parvenir je pense, et on y reviendra, mais dans un premier temps déjà on conforte ce que nous avons prévu mais vraisemblablement, on vous proposera aussi le recrutement d'un septième policier municipal l'an prochain parce qu'on voit que pour faire un planning qui tient la route et si on veut assurer cette présence-là, c'est important d'y penser d'autant que ce qui est apparu lors de ces échanges, c'est que la Police Municipale, du point de vue des Maires, en fait par différents biais, les élus et les Maires ont montré qu'il fallait plus faire confiance aux collectivités locales et en particulier plus s'appuyer sur les Polices Municipales qui sont en fait la Police de proximité et je pense que c'est vrai ; lorsqu'on pense aux jeunes qui étaient là l'autre soir, on les connaît, nos policiers les connaissent, ils discutent avec eux...

Cette présence-là est donc le renforcement de notre action de Police Municipale et ne peut être que bénéfique, y compris pour la Gendarmerie et pour toutes les forces de l'ordre de l'État. Nous irons sans doute un peu plus loin à l'avenir et on vous présentera l'organisation qui en découle et l'intérêt pour la commune d'avoir ces outils-là.

Vous savez aussi que l'an prochaine arriveront les TCL de façon plus présente, alors je n'ai pas de crainte par rapport à ça, je ne fantasme pas là-dessus mais il faudra en tenir compte dans notre organisation aussi puisque nous aurons des bus qui auront une fréquence de 5 heures du matin à minuit. Cela change la donne à certains égards, donc ça nous oblige à nous adapter et à anticiper. Par rapport à cette ouverture, est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Bonsoir. J'ai une question, je vous remercie de nous avoir exposé effectivement votre rencontre à l'Élysée ; je suis juste un peu surprise en fait parce qu'a priori si vous avez été convié c'est qu'il a été jugé que les événements qui se sont passés à Brignais méritaient que vous soyez convié et je suis un peu étonnée que nous n'ayons pas eu d'information. Nous avons remonté cet élément lors de l'évènement qui s'était passé à Claudius Fournion et pour ne rien vous cacher, j'ai rencontré des gens qui m'ont posé la question ; à la « une » du Progrès, il était question d'évènement ; qu'en est-il ? En fait je trouve que c'est un petit peu dommage que ce genre d'informations, qui sont importantes pour la vie de la commune, ne passent pas auprès de l'ensemble des élus de la commune.

M. Serge BÉRARD : Vous parlez de quelle information en l'occurrence ? De l'incendie de vendredi soir ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui. Dans la presse de samedi matins Brignais était en première page du Progrès. Je n'achète pas le Progrès mais j'ai rencontré des gens dimanche qui m'en ont parlé donc c'est juste pour pouvoir apporter une réponse. Je pense qu'il est important d'avoir le même niveau d'information quand il se passe des choses importantes. Je reparle de Fournion car c'est l'histoire de cette voiture qui était rentrée dans l'école et on en avait parlé parce que nous avons été interrogés. C'est juste que quand il y a des événements importants pour la commune, peut-être l'ensemble des élus puissent avoir quelques éléments.

M. Serge BÉRARD : C'est noté et je pense qu'il n'y a pas de volonté délibérée de ne pas vous informer. Je pense d'ailleurs que la plupart des élus pourrait faire cette remarque ; sans doute qu'ils ne l'ont pas su le samedi matin, ce qui s'était passé le vendredi soir.

Mme Agnès BÉRAL : Effectivement, on n'a pas été prévenus le soir-même, on a été prévenus le lendemain et je dirais que c'est même mon fils qui a vu ça de Belgique, qui a vu qu'il y avait eu un souci à Brignais. Cela ne m'a pas choquée, je sais qu'il y a des gens ici qui sont intervenus ; il n'y a pas de problème, on ne doit pas y être sur le moment-même.

Mme Isabelle WEULERSSE : Juste, nous n'avons pas été au courant du tout, c'est juste ça. Ce n'est pas une critique.

M. Serge BÉRARD : On entend.

Mme Isabelle WEULERSSE : Ce n'est aucunement une critique, c'est juste que nous faisons partie du même Conseil municipal et qu'on peut être interpellé par la population, donc je trouve que ce serait important sur des évènements importants, que l'on partage.

M. Serge BÉRARD : Il se trouve que le Cabinet était fermé le samedi matin et il y a aussi ces circonstances qui ont fait qu'il n'y avait personne pour relayer l'information et je n'ai mobilisé personne pour le faire d'ailleurs ; je prends sur moi.

Concernant l'invitation à l'Élysée, ça s'est fait la veille au soir en deux minutes mais nous en prenons note et j'en parlerai avec mon Directeur de Cabinet car c'est lui je pense, le Cabinet le mieux placé pour tout de suite relayer à tous les élus.

Je reviens sur la délibération et je rappelle qu'après avoir décrit le contexte, il est demandé au Conseil municipal du fait que, bien entendu, l'assemblée délibérante est à même de créer les emplois (à temps complet ou non) que de dire que dans le cadre du renforcement de l'équipe de la Police Municipale de la Ville de Brignais il y a lieu de procéder à la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent de Police Municipale, d'autoriser la création d'un emploi permanent à temps complet ouvert dans le cadre d'emplois des agents de Police Municipale, gardiens, brigadiers...et son inscription au tableau des emplois permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à cet emploi ; de préciser que les modalités de création de cet emploi seront les suivantes : cadre d'emplois agent de Police Municipale, filière municipale emploi C à temps complet. Mission globale : assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité..., constater les infractions, rendre compte de tout crime, délit et contravention, surveiller les manifestations, les entrées et sorties d'écoles, les marchés forains, assurer les missions d'opérateurs de vidéoprotection. C'est un point, je l'évoque aussi, sur lequel nous allons nous focaliser. Nous avons passé le stade de la mise en place de la fibre, désormais pratiquement l'essentiel de nos caméras sont fibrées, ce qui va nous permettre de renforcer aussi la vidéo-surveillance. Par exemple, nous n'avons pas de vidéo-surveillance sur la Mairie et nous n'avons pas pu voir ce qui s'est passé lorsque le feu a été déclenché ; donc de valider l'inscription de ces emplois au tableau des emplois permanents et de dire que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 12...

Voilà sur la délibération elle-même. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie beaucoup. Je vais passer la parole à Pierre FRESSYNET.

2. DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORT – ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Renouvellement d'emplois permanents d'animateurs périscolaires

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Bonsoir à tous. Je présente 3 délibérations sur le tableau des emplois. Ce sont des délibérations récurrentes comme chaque année. J'en ai fait une petite synthèse comme d'habitude pour que cela aille plus vite. D'abord le renouvellement d'emplois permanents d'animateurs périscolaires pour l'animation des activités périscolaires et le service d'accueil qui sont assurés par du personnel municipal via des emplois permanents et aussi par les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés en Écoles Maternelles).

L'an dernier il y avait 27 postes qui correspondaient en gros à 8,2 ETP. Pour l'année scolaire qui arrive et en prévision d'une progression estimée à plus de 27% du nombre d'inscriptions aux différentes activités ; il y a aussi les réorganisations des temps de travail, des départs en retraite et par rapport à ça, la DEJS demande un complément de 6 postes permanents à temps non complet de 594 heures par rapport à 1 607, donc du temps très partiel pour assurer ces activités d'animation et d'accueil. Le besoin est de 32 postes cette année plus 1 poste dédié à l'inclusion des enfants en situation de handicap, c'est-à-dire 33 postes pour l'équivalent de près de 11 ETP.

Ce dossier a été vu en Commission n°1 et en Commission n°2 les 28 et 29 juin et il vous est demandé de valider ces 33 postes d'animateurs périscolaires en emplois permanents à temps non complet. Avez-vous des questions ?

Mme Isabelle WEULERSSE : J'avais posé la question en Commission n°1 sur les évolutions du nombre d'enfants parce que je trouvais ça assez intéressant de comprendre cette évolution. Je trouve l'évolution très importante en fait, plus 27%. Il me semblait que les effectifs des classes, enfin que les effectifs des classes étaient stables, voire en baisse. J'avais posé la question de savoir un petit peu qu'est-ce qui se passait pour essayer de mieux comprendre ce qui se passe sur la commune : est-ce qu'il y a davantage d'enfants au périscolaire... ? On m'avait dit qu'on me donnerait des chiffres.

M. Pierre FRESSYNET : Je ne sais pas. Effectivement en Commission n°1, nous avons passé une « stat » qui montre une progression du nombre de contrats, pas d'enfants, pas d'élèves parce qu'un élève, il peut...

M. Serge BÉRARD : C'est ce que dit Mme WEULERSSE. Sébastien FRANÇOIS peut être.

M. Sébastien FRANÇOIS : Effectivement, on n'a pas une hausse des effectifs, voire même, pour l'année prochaine, on a une baisse des effectifs sur les primaires. Par contre, on constate depuis plusieurs années, et cette année aussi, qu'on a une hausse de la fréquentation de nos temps périscolaires. Par exemple, sur 2020, sur cette année 2022-2023, on est à plus 12,5% alors qu'on a moins d'élèves dans les écoles. Comme je l'ai déjà expliqué d'autres fois, on se rend compte que la typologie des familles change.

On a de plus en plus d'enfants dont les deux parents travaillent et n'ont pas les disponibilités qu'ils pouvaient avoir par le passé, n'ont pas d'attaches sur la ville, comme les grands parents qui peuvent gérer en dehors des temps scolaires.

On a une vraie hausse de ces temps périscolaires, qui continue depuis plusieurs années. On anticipe avec l'ouverture des postes, ça ne veut pas dire qu'on va recruter des gens, je le rappelle, on se donne la possibilité, si on a des pics, et on sait qu'il y en a à certains moments, notamment à partir du mois de décembre janvier, ça remonte. En début d'année on a un petit peu moins de monde, notamment les maternelles. Il y a des parents qui essayent de s'organiser pour ne pas les mettre trop en temps périscolaire puis, quand les enfants s'habituent, ils y vont. On sait que, dans l'année ça progresse et chaque année, ça progresse. Il nous faut cette marge de manœuvre pour ne pas se retrouver bloqués.

Mme Isabelle WEULERSSE : Je la comprends parfaitement, la marge de manœuvre. Moi, ça m'intéresserait ; c'est pour ça que j'avais posé la question de voir un peu l'évolution parce que je pense que c'est aussi une évolution de fond. Je comprends très bien ce que vous dites, mais après, à un moment, vu l'écart c'est vrai qu'il y aurait eu 3 ou 4% on peut se dire que c'est un peu à la marge, mais on a quand même des écarts qui sont très sensibles. C'est juste des chiffres pour se rendre compte de l'évolution sur les temps, effectivement, cantine – périscolaire ; de se rendre compte un peu ce qui se passe sur la ville.

M. Sébastien FRANÇOIS : Alors le 12,5% c'est sur les temps globaux. On a une plus grosse augmentation sur les temps méridiens, sur les temps de cantine, notamment pour les petits, qui nous demandent plus d'encadrants puisqu'on a un taux d'encadrement en-dessous de huit ans qui est supérieur au-dessus de huit ans. On a besoin de plus d'encadrants pour un même nombre d'enfants s'ils sont plus jeunes et puis on se donne aussi de la marge de manœuvre sur des postes d'intervenants inclusion. On a de plus en plus d'enfants qui sont notifiés porteurs de handicap, qui ont besoin d'un accompagnement supérieur donc c'est pareil, on a besoin d'un taux d'encadrement supérieur pour ces enfants, donc ça explique ceci. Après, si vous voulez les chiffres précis, ça, je peux vous les envoyer et je crois que Clémentine les a.

M. Philippe BLAIN : *Si vous permettez, dans le cadre d'une suspension de séance, on va donner les chiffres au mois le mois, et on va pouvoir constater et l'évolution et ce que disait Sébastien FRANÇOIS c'est un système de pics.*

Mme Clémentine HOCHART : *Alors je ne vais peut-être pas vous les donner au mois le mois ; je vais peut-être faire trois focus dans l'année puis on vous transmettra les éléments. On parle de l'année scolaire 2021-2022 comparée à l'année scolaire 2022-2023. En septembre, 2021-2022, 1 017 enfants accueillis sur la totalité des temps périscolaires et en 2022-2023, 1083 donc nous avons sur le mois de septembre, une augmentation de 6,5%. Sur le mois de novembre, nous étions à 942 enfants accueillis en 2021-2022, 1 163 accueillis en 2022-2023, donc une augmentation de plus de 23% de la fréquentation. On est toujours sur le temps périscolaire, parce que je vous entendais parler tout à l'heure de classe, ce n'est pas sur l'accueil en classe, c'est bien en dehors des temps de classe. Et un dernier chiffre sur le mois, par exemple, de mars, 1 057 pour l'année 2021-2022, pour l'année 2022-2023, on est à 1 129 donc 6,81% de différence. On fera passer ; on a fait la moyenne comparée pour la fréquentation périscolaire de septembre à mai pour les deux années : 2021-2022, 2022-2023.*

M. Serge BÉRARD : Merci Clémentine. On retrouve ce phénomène d'ailleurs dans la restauration. C'est pareil pour la cantine. C'est le même phénomène.

Mme Sylvie GUINET : Ce n'est pas effectivement avoir des chiffres pour avoir des chiffres. Ils sont intéressants, c'est vrai que ça nous permet d'avoir une lecture, mais c'est aussi pour comprendre la politique que vous menez au niveau de l'éducation parce qu'effectivement vous dites ; les parents, maintenant, ils ont travaillé à deux,... c'est pour mesurer bien la politique que vous mettez en place, c'est pas pour avoir des chiffres et les mettre dans des cases, c'est pour comprendre un peu comment ça fonctionne, comment ça évolue, pourquoi et qu'est-ce qu'il faut apporter comme réponse.

M. Sébastien FRANÇOIS : Pour le coup, c'est en corrélation aussi avec ce qu'on avait voté la dernière fois sur le découpage des temps du soir, par exemple, où on permet dans le même temps une meilleure souplesse pour les parents et typiquement, on a besoin de plus d'encadrants sur les premières tranches le soir que sur les dernières. C'est pour ça qu'on a des pics à des moments, on essaie de jongler ; ce n'est pas simple, On anticipe certaines choses, parfois on a raison, parfois on a tort d'ailleurs mais globalement, on est quand même sur une hausse constante et il n'y a pas de raison que ça diminue, bien que le nombre d'enfants global scolarisés sur la commune, lui, diminue.

M. Serge BÉRARD : Et la question est tout à fait justifiée et on comprend bien le sens de votre question. On cherche tous à comprendre les évolutions de notre commune. S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je propose de passer au vote. Qui s'abstient ? 5 abstentions et 28 favorables. Merci.

3. DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORT

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Renouvellement d'emplois vacataires pour l'année scolaire 2023/2024

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : J'enchaîne avec une délibération sur le tableau des emplois non permanents. Comme l'année dernière ; c'est une délibération récurrente. Pour assurer les différents temps périscolaires dans les trois écoles publiques de Brignais, il vous est demandé de valider les nombres de postes et d'heures de vacation.

J'ai récapitulé les besoins par type d'activité et comparé avec l'année dernière. Il y a 6 types d'activités d'abord pour l'accueil périscolaire le matin, le midi et le soir, il y a 18 postes et un plafond. On a dit que c'étaient des plafonds aussi qui ne sont pas forcément utilisés. Un plafond de 2 100 heures et c'est les mêmes chiffres que l'année dernière : 18 et 2 100.

Pour l'encadrement des enfants qui sont en situation de handicap ou avec des troubles de comportement, la cellule handicap du CCAS en assure une partie ; le reste est prévu d'être pourvu par 5 postes, comme en 2022-2023, soit 200 heures de plus que l'an dernier. L'an dernier, il y en avait 800. Pour les études dirigées ou surveillées, ce sont les « profs » des écoles qui les assurent et ils sont indemnisés, puisque c'est du temps non scolaire pour eux.

Comme pour l'année scolaire qui s'est terminée, il est demandé 18 postes et un plafond de 1 200 heures.

La rémunération reste à 18 € de l'heure.

Il y a aussi les interventions en lecture qui se font pour les écoles Jean Moulin et André Lassagne. Il est sollicité 2 emplois et 500 heures. Comme pour 2022-2023, les animateurs se déplacent dans la BCD, la Bibliothèque et le Centre de Documentation de l'école pour assurer ces lectures. Pour Fournion et Jacques Cartier, cette activité se réalise à la médiathèque.

Pour les réunions des directeurs d'école et enseignants, ce sont 5 emplois et 100 heures payées à 18 € de l'heure, sans changement.

Pour la restauration scolaire, les vacataires viennent en appui des agents de la collectivité lors des repas, du temps scolaire et aussi les mercredis et aussi lors des vacances scolaires, au centre de loisirs, au centre social. Il est demandé 3 emplois et un plafond de 1 250 heures comme les années précédentes. Le salaire est calé sur le SMIC horaire ,11,52 € actuellement.

Pour l'accueil, le handicap et la lecture, la rémunération tient compte du niveau de diplôme, comme indiqué dans le tableau qui figure en annexe. Ces dossiers ont été présentés en Commission n°1 et aussi n°2, les 28 et 29 juin. Il vous est demandé de valider ces emplois non permanents à temps partiels et ces nombres d'heures comme énumérées et argumentés dans la délibération.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ? Il doit y avoir les mêmes types de questionnement que tout à l'heure mais je crois qu'il y a une réponse qui a été apportée. S'il n'y a pas de questions, je propose de voter. Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? 28 favorables.

4. SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS

TABLEAU DES EMPLOIS

Création, transformation et suppression d'emplois permanents

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Il s'agit toujours du tableau des emplois des modifications un peu techniques. Ce tableau doit être mis à jour au fil des changements, des mutations, des départs... donc on a là 2 créations qui sont un adjoint administratif au service RH et un adjoint administratif à la DGS. Il s'agit de remplacement d'agents qui ont été mutés sur d'autres collectivités mais qui n'avaient pas le même cadre d'emploi.

Il y a une transformation, un agent social à la DAC, à la ludothèque, qui passe de temps non complet 90% à temps complet, et il y aura aussi des suppressions techniques de postes qui seront proposées ; après avoir été présentées en CST à la rentrée ; on n'a pas pu les présenter suffisamment tôt pour les présenter là maintenant. Pour l'instant, il vous est demandé de valider ces 2 créations et cette transformation au tableau des effectifs, avec effet au 1^{er} juillet.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ?

Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté avec 28 voix.

Pierre FRESSYNET pour conclure.

5. SERVICES MUNICIPAUX

CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU RHÔNE (CDG 69)

Assistance à l'évaluation des risques Professionnels et intégration dans le document unique

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Donc une convention avec le Centre De Gestion 69. Il s'agit d'évaluation des risques professionnels, la façon de les réduire, évidemment, et de prévoir ce qu'il faut faire en cas d'accident. Ces données doivent être conservées, mise à jour au fil de l'eau dans le DUERP, c'est-à-dire le document unique d'évaluation des risques professionnels, comme dans toutes les entreprises, je dirais.

Le CDG 69 propose une aide à l'élaboration de ce document et la collectivité a engagé ce travail pour les unités le plus à risque que sont les espaces verts, le cadre de vie et le service bâtiment. Le CDG nous assistera sur la méthode et nous accompagnera pour la mise en œuvre des actions de prévention. Le CDG met à disposition également un logiciel spécialisé qui permet la saisie et la mise à jour du document au fil de l'eau. Ce travail se fait sous l'autorité d'un comité de pilotage qui valide l'ensemble de la démarche et des résultats et, au niveau de chaque unité, un groupe de travail est également constitué dans chacune de ces instances ; le CDG délègue un conseiller du CDG et ou un assistant de prévention.

Il y a 5 étapes de la mission qui sont décrites dans la délibération. Ça a un coût qui s'estime à 5 175 € pour 11,25 jours de travail de la part du CDG. Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le CDG cette convention d'assistance à l'évaluation des risques professionnels et l'intégration de ces risques dans ce document unique, DUERP, pour un coût de 5 175 €. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Serge BÉRARD : On avance sur le document unique, on essaie de se remettre à niveau, on se fait aider. Merci M. FRESSYNET. Y-a-t'il y a des votes contre ? des abstentions ? Adopté à l'unanimité merci.

• ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6. GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF À DES MARCHÉS D'ASSURANCE AVEC LA CCVG ET LE CCAS DE BRIGNAIS

CONVENTION CONSTITUTIVE - Autorisation de signature

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Bonsoir à tous. Donc, je vous parle d'un groupement de commandes relatif à des marchés d'assurance avec la CCVG et le CCAS de Brignais ; la Ville de Brignais et le CCAS de Brignais. En 2021, le 16 décembre même, on a conclu un groupement de commandes pour la signature de prestations de service en assurance pour le CCAS, la CCVG, les communes de la CCVG, le CCAS de Brignais et le CCAS de Chaponost. Or, au cours du mois de mai 2023, le titulaire VHV-PILLIOT a résilié 3 lots, avec une échéance au 31 décembre 2023. Donc, ça concerne les dommages aux biens de la CCVG, de la commune de Brignais et du CCAS de Brignais et la responsabilité civile de la commune de Brignais.

On doit en prendre acte et on est obligé maintenant de repasser de nouveau, de refaire un marché, une commande. Il faut reconstituer un groupement de commandes relatif à ces marchés d'assurance avant la fin de l'année 2023 pour qu'au 1er janvier 2024, on soit de nouveau assuré pour ces assurances.

On vous demande d'approuver la constitution du groupement de commande, de préciser que ça gèrera des marchés d'assurance pour Brignais, le CCAS de Brignais et la CCVG ; le coordonnateur sera la CCVG et d'approuver la convention constitutive du groupement de commande telle que présente ce rapport.

M. Lionel BRUNEL : Je n'ai pas bien compris. Ils ont donné une raison pour résilier par anticipation, ces contraintes ?

Mme Agnès BÉRAL : Non, ils n'ont pas donné de raison du moment où ça s'est fait dans les temps. Apparemment, d'après ce qu'on sait, c'est relativement maintenant fréquent qu'ils se désengagent des assurances des collectivités locales.

M. Serge BÉRARD : C'est semble-t-il, un phénomène qui est courant, d'ailleurs ça a été évoqué hier, puisque beaucoup de collectivités se trouvent sans assurance avec des difficultés à ce niveau-là.

M. Lionel BRUNEL : Généralement, c'est après une certaine accidentologie un peu élevée ; on comprend bien à la « visu » de ce qui s'est passé en fin de semaine et de communes qui, hélas, sont beaucoup plus victimes que nous de ce genre de péripéties.

Mme Agnès BÉRAL : Mais c'était avant les événements de toute manière.

M. Lionel BRUNEL : Oui en plus mais est-ce qu'on a eu des éléments de ce genre-là qui auraient pu... ? Le dernier gros truc nous ramenait à l'effondrement du gymnase, mais ce n'est pas hier.

M. Serge BÉRARD : Les assureurs sont des statisticiens dont la logique est difficile à appréhender. M. BLAIN vous vouliez ajouter un point.

M. Philippe BLAIN : *Oui. Dans le cadre d'une suspension de séance ; pour rappeler un point essentiel : le code des assurances l'emporte sur le Code des marchés publics. C'est parfaitement dérogatoire au droit commun, c'est-à-dire que, normalement, en termes de marché public, les procédures de résiliation unilatérale sont extrêmement réglementées et ici la seule chose que le cocontractant, qui est l'assureur ou le courtier en assurance, doit faire, c'est de résilier 6 mois avant la date d'échéance annuelle, parce que le contrat était conclu pour 4 ans, et à chaque échéance, il leur suffit, sans aucune explication et sans avoir à arguer d'une quelconque accidentologie particulière ou sinistralité particulière, de dénoncer. Ce qui est, tant pis, je vais le dire, quand même assez extraordinaire dans la mesure où notre sinistralité, pas plus que celle de la CCVG, n'est une sinistralité mauvaise ni médiocre. Elle est bonne mais ils considèrent qu'ils vont pouvoir, parce que derrière, soyons clairs, quand on va relancer, si vous votez cette délibération, ce sera relancé ; donc ils vont augmenter tout simplement leur tarif.*

M. Serge BÉRARD : Ils doivent juger que l'inflation joue aussi.

Mme Agnès BÉRAL : Si on en trouve.

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui, juste pour bien comprendre, parce qu'effectivement les derniers événements nous ont montré qu'un certain nombre de communes n'assuraient pas l'ensemble de leurs bâtiments donc, je voudrais juste savoir quelle est la situation à Brignais, si ça peut être évoqué.

Mme Agnès BÉRAL : Oui, on est couvert sur tous les bâtiments.

M. Serge BÉRARD : Et c'est vrai ; d'ailleurs l'État s'auto-assure, par exemple ; une collectivité pourrait le faire, c'est à ses risques et périls.

On ne va pas se lancer là-dedans, on relance un marché, parce qu'après l'État peut se permettre sur des volumes énormes, d'avoir une statistique, on va dire, qui lui permet d'assurer ça. Pour une collectivité, si on a un sinistre sur la mairie, on ne s'en remet pas, donc on relance le contrat d'assurance.

M. Philippe BLAIN : *Peut-être un complément sur la question de l'auto-assurance ; ce sont des arbitrages, qui ont été faits quelques années, de rester sur l'assurance de garanties statutaires du personnel. Le personnel territorial a une couverture qui est un peu spécifique, c'est-à-dire qu'il appartient à la collectivité employeur de couvrir ou pas certains risques et l'arbitrage qui avait été fait, c'est d'être notre propre assureur pour la maladie ordinaire et conséquemment pour la maternité.*

Par contre, conseil pris auprès des experts, on est couvert et il faut pas courir de risque d'auto assurance sur, par exemple, l'invalidité au travail, extrêmement coûteuse, même sur un seul cas (évidemment, on ne le souhaite pas), le décès au travail ou encore l'accident du travail ; donc des arbitrages en auto assurance peuvent se faire à date et, comme vient de le dire Monsieur le Maire, nous ne sommes pas l'État avec la puissance financière « théorique » de l'État et donc ne pas assurer certains de nos bâtiments pourraient, imaginons le, certains l'ont vécu ici, en cas de non-assurance sur le gymnase Pierre Minssieux, nous aurions au passage pris une petite « casquette », dit trivialement, de 500 000 €.

M. Serge BÉRARD : S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de passer au vote pour ce groupement de commande. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Guy BOISSERIN sur une sortie d'une affaire qu'il a engagée d'ailleurs au passage.

7. POMPES FUNÈBRES INTERCOMMUNALES DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE (PFIAL) – SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

Retrait de la Ville et cession d'actions

Rapporteur : Guy BOISSERIN

M. Guy BOISSERIN : Merci, Monsieur le Maire. Nous vous rappelons qu'en date du 13 février 2019, nous avons souhaité adhérer au Pôle funéraire public de la Métropole de Lyon, qui est une société publique locale créée par le syndicat intercommunal des pompes funèbres intercommunal de l'agglomération lyonnaise qui regroupe les services funéraires municipaux des Villes de Lyon et Villeurbanne ainsi que de l'ensemble des communes de l'agglomération lyonnaise le souhaitant. Il y a une délibération que vous avez vue ; Corbas, Écully, Feyzin....

Par cette même délibération, la commune avait validé l'achat d'actions au PFIAL à hauteur de 3 000 €, soit 6 actions de la SPL d'une valeur unitaire de 500 €, ce que l'on pourrait comparer à une cotisation, si j'ose dire. Malheureusement, ladite société publique locale a connu diverses vicissitudes de gestion qui ont conduit, d'une part, les Villes de Lyon et Villeurbanne à augmenter substantiellement leur participation au capital et, d'autre part, à réduire la valeur faciale des actions acquises par les autres communes, dont Brignais, dans la proportion suivante : chacune des 6 actions d'une valeur d'achat de 500 € a vu sa valeur ramenée à 60 €.

La perte engendrée en 2019 et 2020, je ne me rappelle plus exactement, mais même en 2020, en période de COVID, ils ont perdu de l'argent ; elle était tellement importante qu'il avait fallu remettre beaucoup d'argent au pot pour renflouer la SPL, donc forcément la valeur de notre action a baissé en conséquence.

En outre, les avantages mis en avant lors de l'adhésion de la ville par la structure en cause, soit en particulier l'opportunité d'installation sur le territoire de Brignais d'une chambre funéraire, ne se sont jamais concrétisés. Il apparaît aujourd'hui que l'adhésion à la SPL ne présente pas ou plus, d'opportunités positives. Il vous est donc proposé, en accord avec le PFIAL, de se retirer de la SPL et de céder les 6 actions dont la ville est titulaire au prix de 60 €, soit un total de 360 €.

La Commission finances a vu ce dossier le 28 juin, et il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire, à acter le retrait de Brignais de la SPL créé par les pompes funèbres intercommunales et qui a fait l'objet d'un accord de principe de la société publique locale par délibération en date du 13 février 2019 ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes connexes et de dire que les recettes correspondantes (les 360 €) seront créditées au chapitre 26, compte 261 du budget principal de la commune. J'espère qu'Agnes nous remerciera. Je suis prêt à répondre à vos questions.

M. Jean-Philippe GILLET : Ce sont des sociétés qui normalement, si je puis dire, on un volant d'affaires constant et conséquent ; en plus avec l'épidémie, quel est le problème ? Un problème de gestion ?

M. Guy BOISSERIN : Moi, je ne vais pas trop en dire, parce que je n'ai pas à critiquer ce que font les autres communes puis on est quand même en séance publique, même s'il n'y a pas la presse, mais on est sur Facebook live. Moi je siége à ces instances, j'ai siégé en « visio », d'ailleurs jamais en vrai, puisque c'était toujours en période de COVID et après j'ai arrêté d'y aller, j'ai découvert des choses que j'ai trouvé ahurissantes ; une gestion, je ne sais même pas comment la qualifier ! Si j'avais géré mon entreprise comme ça, je ne l'aurais pas gardé 30 ans, ça, c'est sûr et en plus malgré un flux continu grâce au COVID, arriver à perdre autant d'argent c'est pour moi, incompréhensible, d'autant plus qu'ils ont des marges colossales et je me suis opposé d'ailleurs ; j'étais le seul au sein du comité qui comporte x dizaines de personnes, à l'embauche du nouveau directeur, à un salaire que j'ai trouvé lunaire et d'ailleurs il l'ont gardé 1 an après lui avoir payé son déménagement, plus une prime de bienvenue, et ils en ont rembauché au même niveau et je ne comprends pas.

Je ne comprends pas comment c'est géré. Je suis désolé, je viens du privé, c'est une SPL donc normalement, je devrais comprendre comment c'est géré. Je ne l'ai jamais compris et, franchement, on n'a pas grand-chose à en tirer, puisque le but premier, c'était éventuellement la chambre funéraire. Ça, on ne l'aura jamais au rythme auquel les choses sont gérées et tout ce qu'ils ont aujourd'hui était obsolète. Ils ont fait plein de choses, des chambres froides qui ne marchaient pas, enfin je vous passe les détails, et les chambres froides n'étaient pas pour le sandwich. Je précise parce qu'on peut penser que. Et en plus, l'idée c'était de pouvoir apporter un service funéraire à moindre prix à nos habitants, et en fait ce n'est pas vrai, parce qu'ils s'alignent sur le privé. Je n'ai pas compris la finalité du truc et je n'ai surtout pas compris comment c'était géré et je pense qu'il est urgent d'arrêter l'hémorragie, même si on aura perdu 3 000 € moins 360. Je pense qu'il faut arrêter. C'est trop compliqué comme c'est géré. En plus, il y a le comité qui gère ceci qui, rien que les convocations, je mettais plusieurs minutes pour les comprendre. Je nous conseille fortement de suivre la proposition du Monsieur le Maire, de nous retirer de ce système.

M. Serge BÉRARD : J'ajouterai que l'objectif est, autant que je me souviens, il y avait eu un vote unanime sur l'intérêt de s'associer à cette organisation qui devait nous amener un service qu'on n'a toujours pas d'ailleurs sur Brignais, une chambre funéraire qui fait défaut, je pense. On aura peut-être l'occasion d'en reparler mais dans ces conditions, comme on n'a aucun espoir de voir arriver, d'atteindre cet objectif-là qui motivait notre présence dans cette assemblée, il est légitime de s'en sortir. On a tendance à empiler les conventions, les implications ; quand on sait en sortir, on gagne du temps et de l'argent. S'il n'y a pas de questions, je propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité merci.

8. AIDES INDIRECTES AUX ASSOCIATIONS

MISE EN PLACE D'UNE MÉTHODOLOGIE

Montants pour la saison 2021 - 2022

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : La méthode, les aides indirectes aux associations, enfin le pourquoi de ce rapport ? Parce que toutes les communes de plus de 3 500 habitants doivent joindre à leur compte administratif, une fois par an, la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou en subvention. Pour le moment, on joignait la liste des subventions en numéraire, mais pas en nature donc, on est obligé de le faire maintenant, cette aide indirecte aux associations, prestations en nature.

Il y a une méthodologie qui a été faite. Les éléments pris en compte : la mise à disposition de locaux dédiés ou non, la valorisation du personnel et la valorisation du matériel. Quand il s'agit d'une mise à disposition des locaux, il fallait lister les locaux en stipulant s'il s'agissait de locaux dédiés à l'association ou de bâtiments partagés. Vous savez qu'il y a beaucoup de bâtiments partagés et certains dédiés.

Il fallait définir le coût horaire des bâtiments partagés mis à disposition et enfin, recenser les créneaux horaires d'occupation de chaque association. Juste à ce niveau-là, je veux dire que ça a été un travail colossal ; on a eu un alternant qui a travaillé là-dessus, on a eu la DEPP la directrice et notre dernier stagiaire, Maxence, qui est là ce soir, pour le résultat de son travail. En tout cas, grand merci à eux, parce que c'était vraiment important de le faire et ça a pris du temps.

Donc, la première étape, ça a été de lister les locaux. C'était en stipulant si c'étaient des locaux dédiés à l'association ou des bâtiments partagés, donc environ une cinquantaine d'équipements, des salles, des bâtiments, on compte également, par exemple, le terrain de foot, les terrains de tennis sont mis à disposition.

Par contre, on n'a pas pris en compte les locaux de stockage. Il fallait connaître dans chaque bâtiment la surface et les salles, les composants.

La deuxième étape, on a identifié les coûts horaires des salles des différents bâtiments partagés.

Donc, il fallait faire ressortir le coût des bâtiments pour une année. On a pris la référence de l'année 2021, parce qu'on n'a pas, on n'avait pas à l'époque on est en 2023, mais on n'a pas encore tout à fait celle de 2022, parce qu'on a des factures qui arrivent seulement début 2023.

Dans le coût bâtiments ont été intégrés les fluides, l'assurance, les frais d'entretien, les réparations, dont certains marchés, comme vous voyez, ce qui est indiqué ; les agents d'entretien et les agents de la logistique affectés au bâtiment ont également été pris en compte ; les heures d'intervention du service bâtiment, comptabilisées sur la base de 21,50 € de l'heure et 10% ont été inclus en frais de gestion de bâtiment.

À cela, il faut ajouter les charges de l'amortissement des investissements du bâtiment. On ne parle pas d'investissement du bâtiment en lui-même et pour les locaux dédiés, on a pris en compte une valeur locative basée sur la valeur locative cadastrale moyenne, ce qui n'est pas énorme quand on pense à nos valeurs cadastrales de maison. Là, c'est 56 €, quelque chose comme ça. On a identifié l'amplitude horaire d'ouverture des salles. Il y en a certains qui sont ouverts 8 heures par jour, d'autres plutôt 10, donc on a pris en compte cela.

En troisième étape, un joli tableau qui récapitule donc le montant, globalement, des frais qui ont été identifiés, tous les fluides : l'eau, l'électricité, le gaz, l'alarme... il y a un détail global. On peut peut-être passer la « slide » suivante, parce qu'on a surtout identifié un coût horaire par bâtiment, par salle ; donc, vous voyez qu'au Briscope il y en a quand même 6 et chaque salle est identifiée à un coût horaire donc quand les associations utilisent chaque salle, on peut identifier le coût qui leur est attribué. On a tout identifié, il y a énormément de..., vous l'avez vu dans l'annexe de ce rapport.

Ensuite, on a fait le récapitulatif de toutes les associations qui ont des aides, si elles ont des salles dédiées, si elles ont des locaux dédiés, si elles occupent des locaux partagés ; donc, tout est récapitulé dans le tableau, mais là, je pense qu'il y en a une partie qui n'est pas...ça ce sont uniquement les locaux dédiés, donc il y en a fait 7 associations qui ont des locaux dédiés. Non plus que ça, l'AMB tout cela, il manque une partie du tableau.

M. Philippe BLAIN : *Pour précision et dans le cadre d'une suspension de séance, Alice NAVARRO, directrice de l'évaluation des politiques publiques souffle que c'est un extrait indicatif. C'est un extrait où évidemment il n'y a que des associations bénéficiaires de locaux dédiés, mais pas toutes les associations. C'est plus méthodologique, ce qui est présenté ici.*

Mme Agnès BÉRAL : *Donc, en lien avec le service association, via le service animation vie associative, on a recensé, pour chaque association, les créneaux récurrents et les créneaux ponctuels, on a intégré, on a pris en compte 44 semaines d'utilisation ; on a exclu les vacances d'été donc, par exemple, on a pris un exemple pour les Espérances et Vaillantes, toutes les salles mises à leur disposition en fonction de leurs créneaux récurrents, on ne va pas faire le détail, c'est pas la peine vous savez lire, donc 44 semaines en fonction de toutes leurs activités.*

M. Philippe BLAIN : *Récurrents, ponctuels, excusez-moi, je réprécise, c'est là encore à titre indicatif. Cela a naturellement été fait pour les EVB, mais aussi pour l'Amicale Laïque, pour toutes les associations concernées par à la fois des créneaux récurrents et ponctuels.*

Mme Agnès BÉRAL : *On vous présente en fait la méthodologie, comment on a fait et pour chaque association, elles auront le détail de ce qui leur est dédié, des créneaux récurrents de coût de chaque salle.*

On a pris en compte la valorisation également du personnel, à savoir que si un personnel de la ville est spécifiquement dédié à un événement de l'association il doit être facturé. On prend en compte le coût du personnel d'entretien ménager pour chaque site, les agents de la logistique, pour le montant de la masse salariale annuelle ; les services techniques sur les bâtiments donc, je vous l'avais déjà précisé, au coût horaire de 21,50 € et 10% globalement de frais de gestion sur le coût du bâtiment qui prennent en compte le service SAVA, le service RH, le service finances, tous ceux qui interviennent pour les associations et, comme je disais, toute mise à disposition du personnel doit être facturée.

La valorisation du matériel. On n'a pris en compte que les minibus. Il y a 2 minibus qui sont loués à 70 € TTC de la journée et donc on a un calendrier de réservation. Tous les autres équipements n'ont pas été pris en compte, du type projecteurs ou chaises, tables et tout ça, qui sont intégrés par le jeu des charges de l'amortissement.

Vous avez eu tous les tableaux qui concernent les subventions de la saison 2021-2022, pour un montant total de 437 000 € donc vous avez le détail des coûts indirects, des locaux dédiés, à rappeler quand même que le Centre social et socioculturel a déjà cette valorisation depuis qu'on a une convention avec eux. Tous les ans, on fait l'état des frais indirects, des frais en nature qui leur sont attribués et maintenant, on va le faire pour toutes les associations. Vous avez le montant et est à savoir qu'on doit faire une convention d'objectifs et de moyens à partir du moment où on est à plus de 23 000 € de subvention. Donc, que ça soit la subvention en numéraire, mais maintenant, comme la subvention en nature va être intégrée, il va y avoir quelques associations supplémentaires qui vont avoir droit à une convention d'objectifs et de moyens.

Pour l'instant il y avait des conventions d'occupation de salle par exemple pour le Briscope ou pour les autres lieux, mais maintenant, on aura des conventions d'objectifs et de moyens pour les associations qui dépassent les 23 000 € d'aides. On en a 3 qui sont identifiées en bleu : les Espérances et Vaillantes de Brignais, l'Amicale Laïque et le Sud Lyonnais Basket.

M. Serge BÉRARD : Merci, Agnès. On voit qu'il y a 2 motifs pour mettre en place ce dispositif.

D'abord la motivation réglementaire, puisque, depuis 2013, la Chambre Régionale des Comptes demandait qu'on soit capable de produire ça. La deuxième, elle est aussi un souci de transparence avec les associations. On donne des subventions, mais on voit que le poids des subventions, en réalité, est très faible au regard des moyens qu'on met à disposition. Il est donc important de les valoriser et, dans le cadre des conventions, les associations connaîtront les moyens qui sont alloués.

Souvent, les associations pensent qu'elles n'ont pas de subvention donc que ça ne coûte rien ; en réalité, ça coûte. Il ne s'agit pas de leur facturer dès l'instant où elles sont dans un cadre au même titre que les subventions.

Quand on en donne, c'est qu'il y a des raisons, c'est qu'elles rentrent dans un cadre de d'accompagnement qu'on a jugé, que notre Conseil juge pertinent.

Pour autant, la transparence est utile. Je remercie les services d'avoir travaillé là-dessus.

J'embête beaucoup Alice sur le sujet de la comptabilité analytique et, plus tard, du contrôle de gestion, parce que je pense qu'on a là la traduction, tout le travail qui a été fait initialement pour arriver à comprendre comment, dans chacun de nos domaines d'activité c'est vrai que c'est complexe une ville avec des domaines multiples ; peut-être une quinzaine de domaines différents sur lesquels on engage des coûts ; comprendre ce qu'on a dépensé l'année dernière, ce qu'on va dépenser l'année prochaine ; ça rejoint d'ailleurs les questions de Mme WEULERSSE sur le périscolaire, si je prends cet exemple-là, combien ça nous a coûté l'année dernière, combien ça va nous coûter l'année prochaine au-delà des postes qu'on ouvre, c'est une vraie préoccupation, mais on n'y parvient pas du jour au lendemain.

Il y a très peu de collectivités qui y parviennent. Cette notion d'outils de pilotage n'est pas courante dans l'univers public. On avance progressivement avec les moyens de la commune et je remercie les services d'avoir compris l'intérêt que ça pouvait présenter, Agnès aussi, et on est au début. Il faudra du temps pour installer ces outils, mais on est déterminé. On verra qu'il y aura d'autres usages à terme de ce travail qui a été initié il y a bientôt 2 ans. Merci à vous tous pour ce travail. Est-ce qu'il y a des questions sur les tableaux ?

M. Lionel BRUNEL : Oui, effectivement, c'est un vieux sujet, le chiffrage de combien coûte chaque fonctionnement de chaque association en fonction des locaux qu'ils utilisent. On avait entamé ça, même au mandat d'avant et on avait des difficultés à y arriver ; donc vous arrivez au bout, c'est très bien.

Moi, cet après-midi, j'ai passé deux ou trois coups de fil dans le milieu associatif, parce que ce qui a l'air de diverger un peu chez nous, c'est qu'aujourd'hui on utilise ce montant de valorisation pour déclencher la création de convention d'objectifs. Quelques associations que j'ai appelé dans des villes diverses, et m'ont dit, ça fait d'ailleurs pour certaines, quelques années qu'ils ont en notification ces chiffres-là et on dit, on n'est jamais arrivé aujourd'hui jusqu'à engager, le fait de dire, on a passé le cap de 23 500 €, donc on fait une convention d'objectifs et ça apportera ma deuxième question.

La première, c'est que si on rentre dans ces règlements là, ça veut dire qu'une association qui, aujourd'hui, dépasse les 153 000 €, non seulement elle a une convention, mais elle a l'obligation d'avoir un commissaire aux comptes professionnel ; à 153 000 € aujourd'hui d'argent public valorisé, si on prend cette logique-là, ils ont l'obligation d'avoir un commissaire aux comptes professionnels. Ça a un coût certain, surtout qu'il est quand même assez difficile de cacher les montants des bâtiments qui sont mis à disposition.

La deuxième question qui venait, c'est une observation, c'est de dire : qu'est-ce qu'on envisage d'en faire, c'est-à-dire du coup, ça va produire des conventions d'objectifs pour un nombre d'associations assez important, et comment on envisage d'appréhender cette somme de mise à disposition ? Est-ce qu'elle va peser dans l'évaluation des subventions en numéraire ? Oui, non. Est-ce qu'elles vont donner lieu à une modification des objectifs que ces associations avaient ? Parce que moi, je trouve que c'est très bien de chiffrer ce que coûtent les associations à la puissance publique.

Moi, j'aimerais bien aussi qu'on chiffre en face ce que les associations apportent, non pas à la puissance publique, mais apportent au fonctionnement de nos communes.

On parlait tout à l'heure des émeutes qui se sont déroulées ces derniers jours. On sait que beaucoup d'associations travaillent directement sur ce type de sujet et qu'on a aussi toutes les associations, qu'elles soient sportives, culturelles...contribuent de façon très significative à amener un élément de lien social.

Moi, je trouve dommage qu'à un moment, on n'ait pas aussi en face, parce qu'on comptabilise, on comptabilise, on comptabilise. Je comprends très bien l'administration, l'État, on comptabilise, on comptabilise, on dépense de l'argent pour comptabiliser aussi, mais de l'autre côté, comment on pèse ?

Moi, je trouve que les associations, c'est des gens qui apportent beaucoup. Le Maire vient de dire, à juste titre, que s'il ne le faisait pas, on ne les aiderait pas. Je suis parfaitement d'accord là-dessus. Moi, mon inquiétude sur le passage de la convention d'objectifs c'est est-ce que la création de ces conventions va augmenter les objectifs que la ville va donner aux associations pour mettre à disposition la somme en espèces et évidemment la mise à disposition de bâtiment, ou est-ce que ça va entraîner un changement quelconque dans la relation entre la ville et les associations, où nous ne sommes uniquement que sur de l'administration administrante ? Merci.

M. Serge BÉRARD : Donc vous êtes d'accord, M. BRUNEL, avec l'intérêt de mettre en place ce dispositif, mais vous n'en comprenez pas le sens ; vous avez des craintes, mais je ne sais pas si vous avez bien entendu mon introduction sur le sujet. J'ai rappelé deux objectifs. Le premier, c'est tout simplement de se mettre en conformité avec la loi, ce qui aurait dû être fait depuis longtemps, le deuxième, c'est d'avoir un outil de dialogue, de gestion et de transparence avec les associations. À aucun moment, je pense que qui que ce soit, d'ailleurs on a présenté aux associations ce dispositif il y a une dizaine de jours, à aucun moment il n'a été question de remettre en cause leurs objets, leurs pratiques, leurs objectifs

Lorsqu'on fait une convention, simplement, on organise un peu mieux le dialogue, on le met en forme. Et les conventions, de ce point de vue-là, sont très utiles puisqu'effectivement, la ville s'engage à faire un certain de choses, à mettre à disposition dans des conditions définies, et l'association en contrepartie s'engage aussi sur son objet ; rendre des services à nos concitoyens et on est tout à fait d'accord, et vous le savez, à quel point on est attaché à nos associations, tout à fait d'accord sur l'idée qu'ils apportent énormément. Sur le point de la valorisation, moi, je suis tout à fait d'accord, proposez-nous une méthode pour valoriser la prestation rendue et croyez qu'on sera intéressé à la chiffrer.

M. Lionel BRUNEL : Pour peu, c'est vous qui ne m'avez pas bien écouté. Je dis que le travail qui a été fait pour chiffrer ce que représente le coût ; je suis assez d'accord puis, de toute façon, c'est la loi. Très bien. Mon interrogation là-dessus, est de dire aujourd'hui, ce qui ne se fait pas forcément ailleurs, de façon négative ou positive, c'est de contractualiser à partir du moment où l'addition du numéraire et de la mise à disposition dépasse 23 500 €.

M. Serge BÉRARD : C'est la loi aussi qui dit ça.

Mme Agnès BÉRAL : Oui, on ne va pas demander nécessairement d'autres objectifs et de moyens aux associations. On va voir avec eux, on va conventionner tout simplement ce qu'ils font déjà, donc il n'y a pas de contrainte supplémentaire.

M. Lionel BRUNEL : L'objet de ma question de départ, ici il y a des adjoints au sport, à la culture...et est-ce qu'on est simplement dans un acte administratif par rapport à ce choix de faire une convention en plus de chiffrer ce type de choses ? Ou est-ce qu'on envisage autre chose ?

M. Serge BÉRARD : Ce n'est pas qu'administratif la transparence, faire prendre conscience à tout le monde que le bien public a une valeur, ce n'est pas qu'administratif c'est un dialogue de gestion entre les acteurs. Il peut y avoir aussi des situations ; on a été confronté à cela, où il y a des associations qui ont une dimension d'activités qui ressemble à une activité privée, qui, à ce moment-là, pourrait être, peut être amené ; alors on n'a pas le cas aujourd'hui mais on sait que ça aurait pu se produire.

Dans ce cas-là, ils deviennent entreprises privées et à ce moment-là, peut-être qu'on serait amenés à facturer sur des bases de cette nature. Vous pouvez vous poser plein de questions, mais nous, nous ne les sommes pas posées.

M. Lionel BRUNEL : L'autre apanage de conseiller municipal c'est d'en poser et d'obtenir des réponses. Pour l'instant je suis plutôt rassuré sur votre réponse en disant que ça n'a aucun impact sur la charge de travail, de prestation qui est demandée aux associations de Brignais ; le fait de faire une convention en additionnant les coûts, très bien calculés d'ailleurs et les montants en numéraire que nous votons chaque année. Merci.

M. Serge BÉRARD : Tout à fait, je pense que la question était légitime et vous venez d'y trouver la réponse, Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ?

Mme Christiane CONSTANT : Bonsoir. Moi, je trouve très intéressant les politiques conventionnelles entre une commune et les associations. J'ai plaidé depuis des années et, en tant que centre social, nous étions les premiers à innover justement, cette politique conventionnelle pour valoriser les biens mis à notre disposition au niveau des biens publics parce que rien n'est gratuit.

Il faut prendre conscience que, quand on dirige une association, on pense que la gratuité des locaux nous est absolument donnée sans contrepartie. Or, une politique conventionnelle avec justement la valorisation des biens publics mis à disposition des associations, crée un climat de confiance, crée un climat de réciprocité et crée un climat d'obligation de résultats de part et d'autre et je crois qu'il faut se dire que quand on pilote une association, c'est comme une entreprise : on a des entrées, des ressources, des recettes, on a des dépenses et la valorisation des biens publics, mais on exerce justement, l'engagement de la politique conventionnelle de la commune à l'égard de sa vie associative.

Merci.

M. Serge BÉRARD : Merci Mme CONSTANT. Je n'aurais rien à rajouter. Je partage tout à fait cette analyse.

S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je propose de passer au vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Merci beaucoup.

- **AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME**

- 9. **SMAGGA**

- RÉALISATION D'INVESTIGATIONS GÉOTECHNIQUES ET DE RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES

- Convention d'autorisation de passage et d'occupation temporaire - Autorisation de signature

- Rapporteur :** Christine MARCILLIERE

Mme Christine MARCILLIERE : Bonsoir à tous. Je vous présente aujourd'hui une délibération qui porte sur une convention pour l'autorisation de passage et d'occupation temporaire de terrain. Tout cela s'inscrit dans le cadre du projet d'ouvrage écrêteur de crues du Garon et dans ce cadre-là, le SMAGGA doit réaliser des études d'avant-projet, des études topographiques. Il s'est avéré que la commune de Brignais est propriétaire de 2 parcelles concernées par ces sondages. Il y a lieu de conventionner et il est proposé au Conseil municipal de signer une convention avec le SMAGGA pour l'autoriser à passer sur ces parcelles, ces terrains communaux qui sont cadastré AE3 et AE7 pour réaliser les fameux travaux de sondage.

La Commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » a vu le dossier le 27 juin dernier et il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'autorisation de passage et d'occupation temporaire des terrains communaux. Vous avez la convention en pièce jointe. Si vous avez des questions.

M. Serge BÉRARD : Les choses se mettent en œuvre suite au débat que nous avons eu sur le positionnement de l'ouvrage et la commune étant propriétaire sur site, de certains tènements qui sont concernés, il faut passer par cette étape. Je précise que, comme je suis à la fois Président du SMAGGA, -je pose la question de faire ces sondages- et élu de Brignais je ne prendrai pas part au vote. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui, moi, j'ai une remarque qui concerne plus largement le SMAGGA parce que je suis désolée, je vais encore parler de communication, mais nous recevons avec beaucoup d'intérêt les comptes rendus des Comités syndicaux, du SITOM, du SYSEG, du SIDESOL, et nous ne recevons pas ceux du SMAGGA et je trouve ça dommage, parce que nous n'avons pas forcément l'information ; à moins qu'il n'y ait pas de Comité syndical du SMAGGA ce qui est possible.

M. Serge BÉRARD : Oui, oui.

Mme Isabelle WEULERSSE : Comme nous ne les recevons pas, je trouve que c'est un petit peu dommage. On avait remonté cet élément au moment des « Entretiens du Garon », puisqu' effectivement, malheureusement, nous n'avons pas pu y participer faute d'avoir connaissance de l'information donc je trouve que, surtout dans cette perspective, où on va parler de barrages écrêteurs..., où il y a des projets importants, si c'était possible, que nous soyons destinataires des comptes rendus des Comités syndicaux. Merci beaucoup.

M. Serge BÉRARD : C'est noté. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Je propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

10. ACHAT DE MATÉRIELS HYDRO-ÉCONOMES AUPRÈS DU SMAGGA

CONVENTION ENTRE LE SMAGGA ET LA COMMUNE DE BRIGNAIS - Autorisation de signature

Rapporteur : Jean-Philippe GILLET

M. Jean-Philippe GILLET : Bonjour à tous et à toutes. Je vais vous présenter une délibération qui porte sur l'achat de matériels hydro-économiques auprès du SMAGGA et plus particulièrement d'une convention entre le SMAGGA et la commune de Brignais pour acquérir ces matériels hydro-économiques. Dans le cadre de l'appel à projets « économies d'eau » visant à accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique d'ici à 2024, le SMAGGA propose aux collectivités locales du bassin versant du Garon, bien sûr de la Vallée du Garon, de les accompagner pour réduire leur utilisation en eau potable. Un diagnostic global des consommations en eaux a été réalisé sur l'ensemble des bâtiments communaux. La consommation en eau pour ces bâtiments communaux s'élève en moyenne à 72% de la consommation totale sur la période 2016-2021, 28% de la consommation en eau l'est pour l'arrosage et 7% pour les jardins familiaux. C'est la consommation globale d'eau potable de la commune.

Sur l'ensemble des bâtiments communaux, si on fait un focus sur les groupes scolaires, qui sont les plus consommateurs, on a le groupe scolaire Jean Moulin-André Lassagne, qui fait 28% des 72%, le groupe scolaire Claudius Fournion 21% des 72% et le groupe scolaire Jacques Cartier 12%. Il y a eu un inventaire des équipements présents dans chacun de ces bâtiments qui a été réalisé et a conduit à des préconisations de remplacement de matériel : certains robinets poussoirs, des « éco mousseurs », des doubles systèmes de chasse d'eau et si les préconisations sont correctement mises en œuvre, le SMAGGA estime une réduction de 8 à 10% des consommations en eau sur les trois sites. C'est un focus sur les sites les plus consommateurs.

Dans cette optique de réduction de consommation d'eau potable, le SMAGGA accompagne aussi les communes sur l'acquisition de matériels hydro-économiques et de ce fait, une convention jointe en annexe, doit être signée entre la ville de Brignais et ce syndicat intercommunal. Comment on va procéder ? Le SMAGGA réalise l'achat du matériel listé dans la convention, avec une subvention par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, qui se monte à 70% du montant hors taxes du matériel acheté. Ce syndicat cède ensuite le matériel à la commune au prix TTC, déduction faite de la subvention, auquel est rajouté la différence entre la TVA réglée par le SMAGGA et la récupération de la TVA par le FC TVA, et la commune devient propriétaire et assure l'entretien de ce matériel.

Ce dossier a été vu en Commission n°3 le 27 juin 2023, et il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes d'une convention avec le SMAGGA pour l'achat de ce matériel hydro-économique, tel que présenté en séance et jointe en annexe (vous avez la liste du matériel dans la convention, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, de dire que le montant de matériel concerné s'élève à 3 868 €, ce qui, après déduction de la subvention, donne un reste à charge de la commune de 1 161 €, et de dire que les crédits nécessaires sont prélevés au chapitre 11 compte 60632 du budget principal de la commune sur l'exercice 2023. Si vous avez des questions ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Je trouve ça très intéressant de s'intéresser à la réduction des consommations d'eau en particulier en ces périodes de sécheresse ; on a une nappe fragile, on la connaît. Par contre, ce qu'il y aurait, ce que je trouverais intéressant, c'est de connaître la consommation en eau de Brignais pour se rendre compte, parce que je trouve que quand on donne des consommations, peut-être en équivalents de piscine olympique ou je ne sais quoi, c'est assez intéressant et les gens mesurent ce que ça peut représenter. Ça, c'était juste une remarque.

Ma deuxième question : j'ai été surprise que ce soit le SMAGGA qui porte cette délibération et je voulais juste comprendre le lien avec le syndicat d'eau potable, donc le SIDESOL, parce qu'il me semble qu'il y a aussi des éléments qui sont mis en place par le SIDESOL, avec notamment un suivi permanent des consommations...sur nos compteurs que nous avons tous télé-relevé. Donc, je voulais un peu comprendre comment les choses s'articulaient entre le SIDESOL et le SMAGGA, même si, c'est très bien, mais à un moment, quelles sont un peu les compétences relatives ? Et est-ce que ça a été fait en lien avec le SIDESOL ? Comment les choses se mettent en place ? Merci.

M. Serge BÉRARD : Sur cette question-là, c'est vrai qu'il est parfois difficile de comprendre sur cette question de l'eau tous les acteurs car on a les acteurs qui distribuent l'eau potable ; ils la produisent en fait, on a les acteurs qui font l'assainissement après, qui traitent cette eau et puis on a le SMAGGA les syndicats de rivière qui ont un statut un peu particulier, qui servent pour la Préfecture, par exemple, de coordinateur sur toutes les actions ; par exemple, vous savez que le SMAGGA à la charge de gérer le PGRE, le plan de gestion ressources en eau sur l'ensemble du territoire et dans ce cas-là, regroupe tous les acteurs autour d'une table pour dire par exemple, qu'est-ce qu'on fait sur la nappe phréatique, son état, jusqu'où on va en termes de prélèvement, ce qui veut dire quand on ne peut pas complètement alimenter notre territoire avec l'eau de nappe phréatique ça veut dire qu'il faut aller chercher, Rhône sud

Je pense que, j'aborde un peu en creux le vœu dont on va parler tout à l'heure sur les PFAS ; donc le SMAGGA a un rôle particulier vis à vis des communes. Le SIDESOL agit auprès des particuliers et a proposé d'ailleurs sans doute, tout le monde a pu récupérer ce type d'économiseur auprès du SIDESOL et le SMAGGA joue un peu un rôle de centrale d'achats pour les communes, pour leur faciliter les choses et rassembler tous ces moyens-là et pour le compte de toutes les communes du bassin versant. Je l'ai trouvé dans cette position et c'est une offre que le SMAGGA a faite à toutes les communes par souci de simplification.

Mme Isabelle WEULERSSE : Juste, en complément, est-ce que les systèmes aussi qui sont mis en place par le SIDESOL, de type compteur télé relevé, qui a été aussi promu dans le plan du gouvernement, c'est des choses qui sont mises en place aujourd'hui ? Est-ce que c'est utilisé par la commune aussi ? Est-ce qu'il y a ce travail aussi commun sur les bâtiments publics, je ne sais pas. Est-ce que c'est aussi un outil utilisé, j'imagine parce que tous les bâtiments publics sont équipés.

M. Serge BÉRARD : Pour aller dans votre sens, sur, actuellement - justement, elle est partie Alice NAVARRO - mais dans le cadre de cette démarche de contrôle de gestion, on travaille sur la mise en place d'outils de pilotage, de tableaux de bord, pour arriver à mesurer, notamment tout ce qui concerne les consommations d'énergie et d'eau, des outils qui le permettent, à partir des outils existants, qui ne sont pas tous toujours automatisés.

Ça demande un peu de travail ; automatiser dans la remontée de données, c'est en particulier en lecture directe, son relevé, son suivi de consommation sur son smartphone. Pour les collectivités, c'est un peu plus compliqué. On est en train de travailler à cela, et en particulier sur l'énergie aussi puisqu'on a encore un peu de mal à rassembler toutes les informations. Ça fait quelques mois qu'on y est. Je me tourne vers la direction générale, qui sait à quel point c'est un sujet qui me préoccupe.

On avance sur ces questions-là, effectivement ; je pense qu'on sera en capacité, à un moment donné, de donner des éléments un peu plus concrets et, je trouve très pertinente votre demande en l'occurrence et je la partage.

Après, il faut mettre en place les outils qui correspondent et ce n'est pas aussi simple que ça. Techniquement, en gros, les services techniques travaillent sur la mise en place d'outils et l'évaluation des politiques publiques est en charge de mettre en forme tous ces éléments pour qu'on ait une vision non seulement à l'année mais également en cours d'année, au mois le mois, par exemple ; une de nos préoccupations, c'est d'avoir une vision claire. J'espère revenir rapidement vers vous pour vous donner l'impact des changements de consignes dans le chauffage, par exemple, dans les bâtiments, et également de la consommation, de l'impact aussi sur l'éclairage public du fait de l'extinction sur les réductions. Mais pour l'instant aujourd'hui, je n'ai rien à vous donner, malheureusement, mais on partage ce souci.

M. Jean-Philippe GILLET : Je peux revenir sur votre question initiale concernant les quantités. Je n'ai pas un équivalent piscine, mais j'ai les mètres cubes ; j'ai fait quelques recherches avant. La consommation moyenne en eau, bâtiments, arrosage, la commune en global, c'est 12 000 mètres cubes par an, ce qui représente un coût de 42 000 € au jour d'aujourd'hui. La part bâtiment, comme mentionné dans la délibération, est de 72% ce qui représente 8 600 mètres cubes. Si on se ramène aux trois écoles ciblées par les éco-équipements donc Fournion 21%, c'est 1 800 mètres cubes, soit un coût équivalent à 5 700 € ; Cartier 12%, soit 1 000 mètres cubes, avec un coût équivalent à 3 500 €, Jean Moulin et Lassagne, 28% soit 2 400 mètres cubes, soit 8 400 €. Les économies prévues par le SMAGGA avec ces adaptations sont de 8 à 10%. Si on prend 9 %, je crois qu'on arrive à 1 600 € donc on voit qu'avec un coût d'équipement qui nous reviendrait à 1 160 €, l'amortissement se fait en moins d'un an, on économise 1 600 €, ce qui paye largement les équipements.

M. Serge BÉRARD : Sans parler de la dimension vertueuse.

M. Jean-Philippe GILLET : Purement comptable ; c'est ça. Et effectivement, tout ce qu'on ne consomme pas, c'est encore mieux.

Mme Isabelle WEULERSSE : En complément, j'imagine que sur la nouvelle école Jean Moulin, cet élément-là a été pris en compte dans la construction, de toute façon.

M. Guy BOISSERIN : Si je peux me permettre, puisque vous avez parlé du SIDESOL ; avec Roger nous étions au SIDESOL lundi soir et on nous a présenté le rapport annuel qu'on vous présentera ici, en principe avant la fin de l'année.

Je me souviens très bien quand on a renouvelé le contrat avec le fermier il y a quelques années, dans le mandat précédent, que le fermier qui avait été renouvelé, le même fermier qui avait été renouvelé, s'était engagé particulièrement et il expliquait la hausse de ses tarifs par ça. Il s'est engagé particulièrement sur la recherche de fuites et l'arrêt des fuites, la diminution du taux de fuites. Premièrement et deuxièmement, sur les compteurs connectés dont vous avez parlé tout à l'heure.

Or, il s'avère que les compteurs connectés, c'est une galère depuis le début ; Roger tu ne me contrediras pas, ça ne fonctionne pas très bien. Il a fallu changer toute une gamme de compteurs qui ne fonctionnait pas. Le bilan, aujourd'hui, il est mauvais, franchement mauvais et quant aux fuites, sur 2022, on a un taux de fuites qui est en augmentation. Je ne dirais pas forcément taux de fuites, mais taux d'évasion parce que tout ne part pas forcément dans la nature. Il y a peut-être aussi de la malveillance, mais en attendant c'est un fait. Le SIDESOL a déjà fort à faire là-dessus avant de redistribuer des mousseurs aux particuliers, aux collectivités.

M. Serge BÉRARD : Bien, je pense qu'effectivement c'est un sacré progrès, les outils connectés, mais c'est une première expérience, à noter d'ailleurs que Brignais est la première ville qui a été équipée, je ne sais pas si vous l'utilisez, mais moi, je l'utilise et ce matin, ça ne marchait pas d'ailleurs. Je n'ai pas pu voir ma consommation. Mais sinon, ça marche.

Pour ce qui me concerne, je trouve que ça marchait plutôt bien et que c'était efficace et dès l'instant où ce qu'on essaye de faire au niveau de la commune, où on commence à avoir une information au quotidien, on peut repérer toutes les anomalies, et c'est un outil, puis les mauvaises pratiques aussi, les mauvais usages, donc on ne peut qu'encourager tous les brignairots à se préoccuper de ça parce que, dans la pratique, je crois que ce que j'avais comme information du SIDESOL, c'est que, puisqu'ils voient qui se connecte ou pas, et qu'on avait un taux de connexion de l'ordre de 15% de la population seulement, en dehors de la problématique que j'ignorais du fait que ça ne marcherait encore pas très bien.

En tout cas, il y a fort à faire et on ne peut qu'encourager nos concitoyens à s'intéresser à ça, ce qui ne pourra que motiver le SIDESOL parce que c'est vrai que si vous investissez des centaines de milliers d'euros pour équiper des compteurs et vous vous apercevez à la sortie, alors peut-être que ça a été mal communiqué que vous n'avez que 15% des gens qui s'en servent c'est quand même un peu dommage, parce que, à la sortie, s'occuper de sa consommation, c'est mécaniquement faire des économies et donc pour l'intérêt général.

M. Roger REMILLY : Simplement au niveau du SIDESOL, je voudrais dire que le SIDESOL a entrepris des actions très importantes pour limiter tous les usages qui étaient des usages de principe, notamment toutes les entreprises qui se servaient sur les poteaux d'incendie qui prenaient de l'eau sur le SIDESOL avec des compteurs de la Métropole ou Millery ou d'autres choses, et qu'il y a des règles très strictes qui ont été mises en place, que ça va impliquer des règles très strictes vis à vis des entreprises.

M. Serge BÉRARD : Vis-à-vis des entreprises de TP notamment, par exemple ?

M. Roger REMILLY : Vis-à-vis des entreprises de travaux publics, vis-à-vis des communes aussi, vis-à-vis de tous les acteurs, et que tout ça s'est fait pour, justement, limiter toutes ces pertes et limiter tous ces usages, qui sont des usages, comment dire de bienséance, notamment des entreprises, et notamment le Président, a pris une décision très stricte, c'est que les appareils de protection d'incendie qui sont connectés sur le réseau public de distribution d'eau sont réservés uniquement aux pompiers ; éventuellement au service du délégataire, SUEZ, ou de l'entreprise qui travaille pour l'eau mais plus personne n'a le droit de se servir sur des appareils de protection incendie. C'est clair et net et ça, ça va se mettre en place, et ça va être très dur à mettre en place.

M. Serge BÉRARD : Ça va râler.

M. Roger REMILLY : Ça va râler. Le SIDESOL a mis en place des bornes de puisage qui sont dédiées notamment pour les entreprises ; bientôt toutes les collectivités, je pense dans la semaine, vont recevoir un mode opératoire qui est assez bien fait et, par contre, ça va obliger notamment certaines entreprises et beaucoup de gens à changer leurs habitudes. Mais ça, on va y veiller, je pense. On va aussi arriver à réduire ces pertes d'eau qui sont quand même assez importantes, malheureusement. Simplement, je reviendrai simplement sur l'histoire des compteurs ; s'il y a des difficultés avec les compteurs ça ne vient pas du délégataire, puisque l'achat des compteurs est fait par le SIDESOL, donc il ne faut pas que ce soit mal interprété. Ce n'est pas le délégataire qui a des problèmes, c'est le fournisseur de compteurs.

M. Guy BOISSERIN : Effectivement, il ne faut pas que ça apporte à confusion. Le délégataire, à l'époque il devait fortement pousser à ce que le SIDESOL, s'équipe de compteurs connectés, comme un progrès...

M. Serge BÉRARD : À terme, je pense que ça le sera, mais il y a parfois des étapes à franchir. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions avant de passer au vote pour cette convention avec le SMAGGA ? Mme VERDIER, vous noterez que je ne prends pas part au vote, mais j'appelle quand même à voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité moins ma participation.

- **ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE – CULTURE – SPORT**

- 11. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)**

- Convention de partenariat Festival « Cirqu'À L'Ouest » 2023

- Rapporteur :** Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Claire ROUANET : Bonsoir à tous. Donc je vais vous présenter un premier rapport qui concerne la convention de partenariat Festival « Cirqu'À L'Ouest » entre la RCAVB et nos partenaires. En 2019, la Régie culturelle autonome de la ville de Brignais avait initié un événement culturel qu'on peut qualifier de rayonnement intercommunal sous le nom du Festival « Cirqu'À L'Ouest » et cet événement ne pouvait pas être supporté par la ville seule. On le faisait en partenariat avec des structures culturelles des communes voisines.

En 2021, il y a eu une édition également, et puis on va renouveler cette édition du 6 au 8 octobre 2023 dans la prochaine saison, avec le spectacle « BiblioTek » et ce spectacle aura lieu à Chaponost sur le site du Plat de l'air ; site où est en train de se construire le nouvel Office intercommunal de tourisme.

Pour cette nouvelle édition, nous avons 6 partenaires qui se joignent au Briscope donc la Mairie de Chaponost, la Mairie de Vourles, toutes les communes de la CCVG, Millery et Montagny également ; le Festival Inter' Val de Vaugneray qui est représenté par la Communauté de communes des vallons du lyonnais et le Théâtre Jean Carmet à Mornant. Les engagements de chacun de ces partenaires sont décrits dans une convention qui détaille en particulier les apports financiers de chacun et la répartition du reversement en cas de bilan positif de l'événement qu'on espère bien évidemment avoir.

Je ne vais pas vous lire toute la convention, parce que ce serait un peu rébarbatif, mais ce qui paraît important, ce sont les conditions de la convention dans l'article 2 où il est dit que le Briscope met à disposition le personnel nécessaire à la préparation administrative ; en quelque sorte c'est le Briscope qui a cette compétence et qui assure la partie logistique, technique et l'accueil également. Le Briscope supporte l'ensemble des frais artistiques, techniques, de communication... ; il engage lui-même une participation financière de 10 000 € et, comme il est organisateur, il va percevoir tous les apports numéraires des structures partenaires, ainsi que les diverses subventions et également les recettes de billetterie et puis, c'est lui qui va faire les opérations financières et reverser l'excédent de recettes en cas de bilan positif.

Le partenaire, il va verser un apport numéraire et, en fonction de ses capacités, il mettra à disposition du personnel. Ensuite, je vous invite à juste voir l'article 4 qui régit ces différentes dispositions financières. Vous avez un petit tableau qui montre que Chaponost et le Briscope vont apporter chacun 10 000 € et les autres communes, le Festival Inter' Val, Jean Carmet, Vourles, Millery et Montagny, vont chacune participer à hauteur de 2 000 € et si le bilan dégage un excédent, vous avez une deuxième colonne. Vous avez la répartition suivante de l'excédent donc le Briscope aura 50%, chaque commune 10%, et la Mairie de Chaponost, étant donné que l'événement a lieu sur son sol, a accepté de n'avoir que 0% en quelque sorte. La Commission n°4 a vu ce dossier le 29 juin et il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions avec chacun des partenaires. Si vous avez des questions ?

M. Serge BÉRARD : Cette manifestation d'ailleurs se déroule le week-end où certains d'entre nous seront à Ponsacco, ce qu'on regrette, mais c'est comme ça ; ce sont les hasards du calendrier. S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté l'unanimité. Merci.

12. MÉDIATHÈQUE

Tarifification des conférences dans le cadre des « Mardis du savoir »

Rapporteur : Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Claire ROUANET : La deuxième délibération, il s'agit de la tarification des conférences dans le cadre des « Mardis du savoir ». Comme vous le saviez, la médiathèque et la RCAVB organisent des conférences dans le cadre des « Mardis du savoir » plusieurs années. Historiquement, la RCAVB organisait des Itinéraires artistiques. Ce nom, l'année dernière, n'a plus été utilisé puisque ça s'est fondu dans les « Mardis du savoir ».

Néanmoins, on avait, je dirais, des Itinéraires artistiques qui étaient payants et des « Mardis du savoir » organisés par la médiathèque, qui étaient gratuits et l'an dernier, on a conservé « Mardis du savoir » mais avec soit payant, soit gratuit, ce qui n'était pas très visible.

Dans une optique de mutualisation, il a été décidé que l'ensemble des « Mardis du savoir » seraient rattachés aux missions de l'équipe de la médiathèque, mais que, dans un souci de cohérence, il y aurait une tarification. Cette tarification est la suivante : tarif plein 7€. C'était l'ancien tarif des Itinéraires artistiques, le tarif réduit 4 €, c'était le tarif des « Pass saison ». Il a été étendu aux abonnés médiathèque.

Il y avait également les familles nombreuses et les demandeurs d'emploi et nous avons, pour les Itinéraires artistiques, un tarif, de mémoire, de 2 ou 3 € pour les moins de 26 ans et là, on les a passés en gratuit pour vraiment encourager les jeunes à venir assister, à venir participer à ces conférences.

Donc, il s'agit de voter ces tarifs et, pour votre information, ces « Mardis du savoir » sont maintenant, comment dire, seront maintenant bien communiqués dans le cadre de notre programmation « off » ; programmation qui sortira en septembre, qui sortira trois fois dans l'année ; une fois en septembre, une fois en janvier, une fois en mai et, dans cette programmation « off », on parlera des événements culturels ou liés à la culture, et également d'autres événements, pas forcément culturels, mais qui ont lieu au Briscope ou qui ont lieu dans des lieux culturels.

Ça peut être des événements sportifs, par exemple, et il était gênant d'avoir une seule possibilité de conférence dans le cadre des « Mardis du savoir » ; aussi on a mis en place des « Mardis découvertes » qui resteront, enfin ce sont des conférences qui resteront gratuites à titre d'information, mais là je vous demande donc de bien vouloir voter cette délibération sur les « Mardis du savoir ». Et ça a été vu en commission n° 4 du 29 juin.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Je propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

13. MÉCÉNAT

CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC L'ENTREPRISE ELCIA - Semaine de l'Environnement

Rapporteur : Christine MARCILLIERE

Mme Christine MARCILLIERE : Je vous propose une délibération relative à une convention de mécénat, considérant la loi du 1^{er} août 2003, dite loi Aillagon qui permet aux collectivités territoriales de bénéficier du principe de mécénat ouvrant droit à un avantage fiscal pour le donateur, et ce pour un certain nombre de projets de valorisation et de promotion d'actions qui présentent un intérêt général.

Les domaines d'actions concernés sont assez variés et multiples ; en l'occurrence celui qui nous intéresse ici c'est la défense de l'environnement.

Dans le cadre de la Semaine de l'environnement qui sera organisée en septembre 2023, la Ville de Brignais a souhaité mettre en place une recherche de mécénat avec des acteurs du développement économique en local.

Il se trouve que l'entreprise ELCIA s'associe à la démarche de la ville en participant, via une convention justement, de mécénat et le versement d'un don de 3 000 € au titre des actions menées dans le cadre de cette Semaine de l'environnement.

La commission n° 4 « animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 29 juin dernier donc il est demandé cette fois-ci au Conseil municipal, d'une part, d'accepter les dons en nature effectués au titre de ce mécénat, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'entreprise ELCIA et vous avez la convention en annexe, d'autoriser Monsieur le Maire également à signer tous les documents qui sont nécessaires à cette démarche de mécénat, et de dire que les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 75 du budget principal de la commune. Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération ?

M. Guy BOISSERIN : Oui, je voulais simplement souligner que c'est suffisamment rare qu'on ait du mécénat et remercier l'élue qui s'est occupé de démarcher les entreprises avec succès.

M. Serge BÉRARD : C'est un remerciement partagé.

Mme Christine MARCILLIERE : Et moi aussi, si je peux me permettre un remerciement également à l'égard de la société ELCIA qui a été, qui nous apporte son aide effectivement, mais qui est très, très engagée dans une démarche liée à la défense de l'environnement, ça a été un vrai plaisir.

M. Serge BÉRARD : J'ai eu l'occasion de les rencontrer récemment ; effectivement, ils ont plein d'actions dans plein de domaines, y compris avec les salariés et c'est une entreprise tout à fait exemplaire sur ce sujet-là. Espérons que ça donne envie à d'autres parce que je ne doute pas qu'il y en ait d'autres et c'est vrai que c'est difficile de rencontrer toutes les entreprises du secteur.

On a du mal à mesurer la richesse économique de notre territoire et le nombre d'entreprises performantes et d'acteurs aussi prêts à s'investir comme ELCIA sur des sujets sociétaux, et c'est un travail, à voir comment, sur d'autres thématiques, rencontrer des entreprises qui sont prêtes à nous soutenir ; je suis sûr qu'il y en a beaucoup, mais c'est un effort, ça demande des moyens, et là, en l'occurrence les moyens, c'était Christine. Merci Christine.

S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je propose de passer au vote sur ce mécénat. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

- **PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE ET SPORT**

- 14. DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORT**

- « MUSIQUE À L'ÉCOLE » - Partenariat avec l'Association musicale de Brignais

- Convention annuelle – année scolaire 2023-2024

- Rapporteur** : Sébastien FRANÇOIS

M. Sébastien FRANÇOIS : Bonsoir à tous. Je vais vous présenter un rapport concernant notre partenariat avec l'Association musicale de Brignais, pour « Musique à l'école ».

Comme nous faisons chaque année depuis la délibération du 24 juin 2019, on propose à l'association musicale de nous suppléer pour, justement, avoir des intervenants musicaux sur les classes de primaire, élémentaire et maternelle.

Vous avez la convention qui était en annexe et avec un bilan très positif pour l'année 2022-2023 malgré des absences d'intervenants qui n'ont pas facilité les choses.

L'association musicale a pu, sur la fin d'année remplacer ce qu'on appelle les « dumistes », c'est-à-dire les diplômés musicaux qui ont le droit d'intervenir dans les écoles et les écoles ont pu travailler leurs spectacles scolaires, puisque la plupart des spectacles scolaires sont musicaux et sont travaillés avec ces intervenants. Dans la convention, vous avez le volume horaire qu'on ne change pas, comme l'année dernière.

Dans la convention qui est jointe, vous avez notamment en article 3 les conditions du coût. On vous rappelle qu'on a 17h15 pour les élémentaires et 3 heures pour les maternelles par semaine à 50 € de l'heure ce qui nous fait, sur 35 semaines à l'année, un total de 35 437,50 €. Pour rappel, on verse ça en deux fois ; donc article 5, vous avez les modalités de versement.

Au budget primitif 2024, on a un montant prévisionnel et à la fin de l'année scolaire, on paye au réel, c'est-à-dire que, comme par exemple cette année, il y a des heures qui n'ont pas pu être faites du fait de l'absence d'intervenants on ne paye pas ses heures évidemment. Cette délibération permet de nous autoriser à aller jusqu'à 35 000 € mais ça ne veut pas dire qu'on les verse si les heures ne sont pas faites.

M. Serge BÉRARD : Des questions ou des remarques ? Nous allons voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

15. BOURSE « COUP D'POUCE JEUNES »

Mise à jour du règlement

Rapporteur : Marie DECHESNE

Mme Marie DECHESNE : Bonsoir à tous, donc une délibération pour la mise à jour du règlement de la bourse « Coup d pouce jeunes » ; c'est une bourse qui existe depuis 2018 sur la commune, qui est destinée au financement des projets portés par les jeunes de 12 à 25 ans.

Son objectif est d'encourager l'engagement des jeunes, leur accès à l'autonomie et leur visibilité dans la ville. Elle permet également de faciliter la mobilité des jeunes à travers le financement du permis de conduire. Ça peut être le permis A, le permis B ou le permis AM, l'ancien BSR.

En contrepartie d'une aide au financement de leur projet, les jeunes doivent réaliser une action solidaire ou citoyenne auprès d'une association brignairote ou d'un service de la Mairie. Au premier semestre 2023, on a eu un nouveau type de demande qui a été déposé, qui concernait un séjour d'études à l'étranger ; ce n'était pas forcément prévu par le règlement intérieur.

Ça nécessite de préciser certains points et la mise à jour du règlement intérieur de la bourse permettra de financer désormais les séjours d'études à l'étranger d'au moins 3 mois et, dans ce cas, en complément de l'action solidaire ou citoyenne qui est demandée, il sera demandé aux étudiants bénéficiaires de la bourse de prévoir un retour d'expérience auprès des jeunes brignairots, soit au sein d'une école, soit au sein du Centre social, de la MJC ou du Conseil municipal Junior, par exemple.

Il pourra s'agir d'une présentation de la vie quotidienne dans le pays concerné, d'une discussion sur l'apport des rencontres qui ont été faites à cette occasion. C'est un peu large mais un retour d'expérience à destination des jeunes de Brignais. Le dossier de demande devra préciser quel retour d'expérience est envisagé et on précise aussi que le dossier devra comporter une attestation de quotient familial, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent et qui permettra d'ajuster le montant de la bourse proposé.

Vous avez le règlement en annexe qui est joint au rapport et ce dossier a été vu en Commission n°2 le 29 juin dernier.

M. Serge BÉRARD : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur l'évolution de ce règlement ? Dans ce cas-là, on va voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté l'unanimité.

On a vu la délibération concernant le policier municipal et je crois que nous allons conclure avec le vœu, si je ne m'abuse, qui va être présenté par Jean-Philippe GILLET suite à son implication dans les différentes réunions qui se sont tenues, beaucoup à Pierre-Bénite, qui a été un peu leader depuis le début du constat de cette pollution, enfin de sa prise en compte objective et qui a animé beaucoup de séances avec nos collègues du secteur.

- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 16. VŒU COMMUN SUR LA PROBLÉMATIQUE DE POLLUTION AUX PFAS**

Rapporteur : Jean-Philippe GILLET

M. Jean-Philippe GILLET : Tout à fait, je vais vous faire un retour. Effectivement, la commune de Pierre-Bénite, qui est très impactée par les PFAS et puis surtout, c'est suite aux premiers reportages qui ont eu lieu il y a 1 an et qui ont focalisé, qui ont mis en évidence cette pollution et, sur le secteur de Pierre-Bénite, il y avait toujours eu une réflexion initiée à Pierre-Bénite.

Pierre-Bénite avait aussi très rapidement porté plainte contre X ainsi que la commune de Chasse-sur-Rhône et Pierre-Bénite a organisé plusieurs réunions publiques et, petit à petit, il est apparu qu'il était intéressant d'émettre un vœu pour rappeler les obligations de l'État sur cette pollution et en parallèle, il y a un deuxième objectif qui est ressorti, c'est, pour être plus efficace, d'essayer de porter une action juridique commune entre un certain nombre de communes.

Après ces différentes réunions, il a été acté, lors d'une dernière réunion qui a eu lieu la semaine dernière, une proposition de vœu à soumettre à chacun des Conseils municipaux ; alors actuellement nous serions 20 communes. Je peux vous en donner les noms : Pierre-Bénite, Beauvallon, Chasse-sur-Rhône, Francheville, Givors, la Mulatière, Oullins, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Genis-Laval, Saint-Laurent, Millery, Mornant, Ternay, Vernaison, Vourles, Irigny, Solaize, Brignais, Chaponost et. Charly. Pour la CCVG c'est Chaponost, Vourles et Brignais.

Du coup, vous avez su aux derniers développements qu'on était annexés dans une zone dite de précaution sur laquelle on a eu des analyses d'œufs qui, soit dit en passant, les analyses devaient tomber fin juin ; on n'a rien pour l'instant mais je me suis renseigné auprès de l'ARS et de la Préfecture et ils sont en train de mettre en forme les résultats et nous allons les obtenir incessamment sous peu.

Je vais vous lire ce vœu sur lequel vous serez amené à vous prononcer avec votre accord ou désaccord, sachant qu'il était acté que l'on voulait quand même aller assez vite donc ce vœu sera proposé dans tous les Conseils municipaux en juillet, de façon que l'action juridique puisse être rédigée pendant l'été pour un dépôt fin d'été ou tout début septembre. Je vous lis ce vœu malgré tout ce que vous avez eu.

« Vœu des communes du Sud de Lyon pour demander plus de transparence sur la pollution aux substances perfluoroalkylées (PFAS) et engager des poursuites pénales afin de connaître l'origine de cette pollution et établir les responsabilités de chacun.

À la suite d'une alerte lancée il y a plusieurs mois par différents médias sur une possible pollution aux perfluorés aux abords des entreprises ARKEMA et DAIKIN sur la commune de Pierre-Bénite, des investigations ont été menées par les services de l'État et par les communes pour appréhender la gravité de la situation. Les résultats montrent des taux élevés de PFAS dans les sols, dans l'eau et probablement dans l'air. Cette pollution a aussi été retrouvée dans un certain nombre de communes du Sud de Lyon.

Aussi, la Préfecture, sur la base des analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) a fait valoir le principe de précaution en déconseillant la consommation des œufs produits sur le territoire de 17 de ces communes, dont Brignais.

Face à la méconnaissance des conséquences sanitaires de cette contamination des sols et de l'eau, voire de l'air, les habitants des communes impactées s'interrogent.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a adopté un vœu lors de son assemblée plénière des 9 et 10 mars 2023, demandant au Préfet de Région de faire la lumière sur cette pollution en sollicitant les services de l'État (ARS, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, DREAL...) et d'accompagner les collectivités dans la gestion de cette crise sanitaire, tant d'un point de vue technique que financier.

De son côté, la Métropole de Lyon a voté une délibération au sein de son Conseil métropolitain, le 27 mars 2023, visant à mettre en place une stratégie pour améliorer la connaissance et le suivi de la pollution aux PFAS.

Nous pensons que l'industrie a toute sa place dans notre pays mais que les rejets polluants liés à ses activités doivent être strictement limités, encadrés et suivis par les autorités compétentes pour préserver l'environnement et la santé des populations qui doit rester la priorité.

Afin de répondre aux préoccupations des habitants et d'assurer leur sécurité, il est nécessaire de mettre rapidement en place un plan d'action qui doit être discuté avec le collectif des communes concernées.

Il est demandé en conséquence au Conseil municipal de demander à l'État et à son représentant, la Préfète de Région, une transparence totale vis à vis des populations sur les risques encourus, en particulier liés à la consommation d'eau potable et de produits alimentaire ; une surveillance régulière de l'eau potable, analyses à l'appui ; un soutien aux études d'imprégnation ; un accompagnement des collectivités faisant face aux conséquences des pollutions sur l'approvisionnement en eau potable ; un soutien financier aux communes pour mener des analyses de sol, de l'air et de l'eau ; une prise en charge de dépollution des sols et des nappes phréatiques ; une obligation de l'Industriel à soutenir financièrement les différentes actions de surveillance, d'analyse ou de dépollution, sur le principe de « pollueur-payeur » et, dernier volet, de

valider prochainement une action collective avec les autres communes de son territoire du Sud lyonnais afin d'établir les responsabilités de chaque acteur pour réparer le préjudice environnemental et sanitaire.

Une plainte commune sera déposée auprès du Procureur de la République.

Voilà le vœu qui vous est proposé et pour donner votre accord ou votre désaccord ou abstention.

M. Serge BÉRARD : Des commentaires par rapport à cette démarche ou des questions ?

Mme Isabelle WEULERSSE : La Région Auvergne-Rhône-Alpes a adopté un vœu en mars 2023, c'est assez récent, en demandant déjà au Préfet de Région de faire la lumière sur cette pollution.

Est-ce que, concrètement, ça s'est traduit par quelque chose ? Parce qu'effectivement j'imagine que le but du jeu, c'est d'aboutir à un résultat concret. C'est ma première question.

Ma deuxième question, comme tout à l'heure, il est beaucoup question d'eau donc je voulais savoir, j'avais posé la question, pareil, en commission n°1, savoir si les syndicats d'eau potable, les collectivités qui gèrent l'eau potable, puisqu'on confie effectivement cette compétence à des syndicats, étaient associés ou pas ?

Quel était le lien avec ces syndicats qui, eux aussi, sont a priori concernés, peuvent être concernés par le sujet ?

Et troisième question, c'est un peu d'avoir un planning, parce que c'est un vœu, il y a beaucoup de, j'allais dire de paroles. Est-ce qu'on a un peu un planning concret des actions qui vont être mises en place ?

Parce que c'est vrai que quand on rencontre des gens à Brignais, il y en a un certain nombre qui s'interroge sur cette situation, après avoir vu des messages un peu alarmistes, du jour au lendemain, de ne plus consommer les œufs ; effectivement, est-ce qu'on a des choses un peu concrètes de planning ?

M. Jean-Philippe GILLET : Déjà sur la première question, le vœu émis par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ; il y a aussi donc la Métropole qui a voté, au sein d'une action donc pour Région Auvergne-Rhône-Alpes et vis-à-vis du Gouvernement, de la Préfecture ; donc la Préfecture, depuis le début de la crise, n'est pas resté inactive puisque via l'ARS et via la DREAL ; la DREAL c'est l'organisme qui surveille vraiment les industriels, en particulier ARKEMA et DAIKIN. Il y a des améliorations qui ont été faites sur les traitements des rejets. Les quantités rejetées de PFAS incriminés pour ces industriels ont fortement diminué.

Par contre, de là à ce que ça se traduise ; alors apparemment, ça a déjà eu quand même des effets sur les eaux du Rhône en aval.

Côté Métropole, il y a effectivement aussi, cette pression qui est mise sur les organismes d'État pour une meilleure transparence, bien que là-dessus, les sites communiquent en permanence les analyses qui sont faites sont mises en permanence en ligne mais la Métropole, en plus, agit sur la mise en place, avec un Institut écocitoyen de Fos-sur-Mer la mise en place d'une étude d'imprégnation. C'est vraiment savoir à quelles quantités les gens sont exposés et les conséquences que ça peut avoir.

Là au niveau « timing », quand même, c'est une étude assez longue, qui porte sur des centaines de personnes et qui peut durer 3 à 4 ans a priori et comme toute étude d'imprégnation c'est assez long. Au niveau de nos 20 communes, on a eu une présentation aussi par d'autres laboratoires qui proposaient une méthode, une étude d'imprégnation pour notre secteur. Eux, ils pouvaient aller assez vite, parce qu'ils avaient déjà travaillé en Belgique sur une pollution d'un site qui était à côté d'Anvers. C'est un site producteur de PFAS ; donc la quantité liée à la pollution était quand même plus importante.

Ils ont cette expérience analytique. Par contre, ce que je crains, c'est que l'analyse et les dosages peuvent aller assez vite mais par contre, pour tirer les conséquences, je pense que ça sera aussi sur des temps un peu plus longs. Ils nous ont proposé ça. Ce qu'il faut voir, c'est qu'une analyse de sang c'est 300 €. S'ils font ça sur 1 000 personnes, c'est 300 000 €. Après, si on lance ça, ça veut dire qu'il faut trouver le financement, et c'est un peu l'objectif de ces vœux-là.

M. Serge BÉRARD : Sur ces questions-là, il y a beaucoup d'acteurs, vous l'avez compris, c'est un sujet assez complexe et qui touche notamment l'eau. Il nous a paru important, dès le départ, de nous impliquer et nous associer à ce que faisaient les communes qui étaient le plus impactées, qui avaient engagé une réflexion et finalement, dans cette affaire-là, l'union fait la force pour faire peser le poids de tous les habitants, à travers les Conseils municipaux, sur l'État et lui demander, vous avez vu les termes du vœu. Alors effectivement, ça reste un vœu qui manifeste, comment, dirais-je, la préoccupation de toutes nos communes par rapport à ce sujet, pour le dire aussi à nos concitoyens. On n'est pas dans cette affaire, on subit, mais pour autant, on agit aussi en se donnant tous les moyens qu'on peut, d'une part, en saisissant l'État sur toutes les questions que vous avez vu, qui sont indiquées.

Et puis, deuxièmement, au-delà de ça, on a décidé aussi de s'associer à une démarche plus juridique, puisqu'on s'engage avec nos collègues des autres communes, à souscrire à cette démarche de dépôt de plainte pour engager des procédures judiciaires et en savoir plus, à terme aussi ; c'est une façon de mettre la pression sur l'État dans cette affaire, connaître les responsabilités, puisque derrière tout ça, Jean-Philippe l'a dit clairement, il y a qui va payer tout ça, puisqu'il y a des enjeux de financement.

Sur la partie eau potable, vous savez qu'on a créé un Comité de veille sanitaire lors de la période COVID, qu'on a réactivé sur cette question-là, en invitant d'autres personnes concernées ou impliquées sur ce sujet. Au cours de ce dernier Comité de veille sanitaire, le Président du SIDESOL était là, qui est notre fournisseur d'eau potable, et a pu exposer ce qu'ils faisaient eux-mêmes. Les syndicats d'eaux font des prélèvements avec leurs fermiers, de façon régulière et remontent des informations.

Ce qu'on peut dire à ce stade, c'est que tous les syndicats d'eaux ne sont pas logés à la même enseigne en termes de résultats sur les analyses. Je ne vais pas rentrer dans le détail des analyses, mais je sais que Rhône-sud est plus impacté, puisque vous savez que 80% des 75% de notre eau vient de notre nappe phréatique qui a des PFAS mais en dessous des normes, ce qui ne semble pas être toujours le cas sur tous les prélèvements pour ce qui concerne l'eau qui est prélevée à Rhône-sud, dans la nappe d'accompagnement du Rhône.

Sur cette question-là, alors on a parlé de l'action des communes ; parallèlement, tous les acteurs de l'eau et d'ailleurs sous l'égide du SMAGGA engagent une démarche. C'est un peu dur à mettre en œuvre parce qu'il y a plusieurs syndicats ; les syndicats d'eau potable, les syndicats d'assainissement, le SMAGGA qui gère le bassin de rivière, sont convenus - là j'ai l'accord de principe pour l'instant, on va voir comment mettre tout ça en place- de se retrouver, puisque là, on retrouve le rôle du SMAGGA qui a un rôle de coordinateur, par le fait qu'il est le gestionnaire de la ressource en eau du territoire, pour mettre en place certaines actions.

La première sera, je m'avance un peu, mais c'est ce qu'on cherche à faire, un Observatoire de l'Eau sur le territoire, parce que, à un moment donné, on nous indique, par exemple, que la fermeture, l'arrêt des rejets, aurait déjà des conséquences sur le niveau des PFAS. On n'en sait rien, il nous faut un « point zéro » et puis, dans le temps, voir comment tout ça va évoluer, et à quel niveau ?

Là on rentre dans une problématique, on en voit toute la complexité, parce que l'eau c'est un système complexe, aujourd'hui, donc sont mis en cause aujourd'hui dans la démarche, les syndicats d'eaux ; est-ce que l'eau qu'ils fournissent est au niveau des seuils ou pas ? Sont mis en cause également, les syndicats d'assainissement par exemple le SYSEG qui subit aussi cette eau qu'il recueille à travers les réseaux d'assainissement et qui conduisent à produire des boues, ces boues qui sont ensuite mises en œuvre dans l'agriculture ; donc les bouts de qu'on retrouve après dans l'agriculture, qui ont des PFAS, et puis, comme il pleut, ça lave la terre et on retrouve les PFAS à nouveau dans le Garon. C'est pour ça qu'on en a dans l'eau du Garon.

Il y a également en jeu notre syndicat, qui est le SMHAR qui fournit ; qui, lui, puise dans le Rhône directement a priori, dans un endroit qui ne devrait pas être trop touché, mais on retrouve quand même des PFAS dans les zones de stockage d'eau d'irrigation qu'on va retrouver dans le Garon. Et puis, par le jeu aussi du fait qu'on n'a pas des réseaux qui sont séparés partout, on retrouve de l'eau qui ne vient pas de l'eau potable, mais qui vient du ruissellement qui porte aussi des PFAS. C'est un sujet très vaste. L'idée c'est déjà de savoir de quoi on parle et où sont les problèmes.

Dans la nappe phréatique, dans l'eau qu'on boit, dans les boues exploitées, dans l'eau d'irrigation comment ça se passe et où on en est par rapport aux normes sur tous ces points ; c'est ce qu'on va travailler, parallèlement à ce qui est fait par les communes, sur la base du vœu que vous avez vu.

Tous les acteurs sont vraiment saisis de ce problème complexe et il y aura, je sais aussi qu'il y a des démarches qui s'engagent, je ne peux pas en dire plus, parce que c'est plutôt une information que j'ai ; je n'ai pas le courrier écrit, mais je pense que les syndicats d'eaux qui dépasseraient les normes devront, à un moment donné, demander des dérogations pour pouvoir continuer à utiliser cette eau et devront également indiquer quelle solution ils pensent mettre en œuvre pour régler ce problème-là.

Cela fait partie des sujets qui sont sur la table et vous voyez, il faut du temps, compte tenu de la complexité du problème, de la quantité d'acteurs qui sont autour de la table. Chacun, aujourd'hui, à son niveau, fait de son mieux pour que les choses avancent, et c'est le sens de ce vœu ; c'est deux dimensions. Monsieur le Préfet, on est concerné, on vous demande de prendre en compte nos demandes. Et puis,

de toute façon, on vous indique aussi qu'on va engager une procédure judiciaire pour finalement aider tout le monde à y voir clair, puisqu'au moins, les enquêtes seront menées, permettront d'y voir clair, parce qu'on sait qu'on cite des entreprises qui seraient responsables, mais on sait aussi que, par exemple, lorsqu'il y a eu des incendies importants, les produits utilisés contiennent énormément de PFAS et qu'on va les retrouver après dans les rivières. C'est facile de lancer des anathèmes et de dire que peut-être qu'on est une société responsable. On le voit à certains égards.

N'empêche qu'aujourd'hui tout le monde est mobilisé pour essayer de traiter le problème, arrêter les rejets, mesurer la dangerosité, parce que le dernier point, c'est celui-là, qui nous importe au fond, c'est quel est l'impact sur la santé ? Personne n'est capable de répondre à cette question. On est quand même aujourd'hui dans le principe de précaution. C'est le principe de précaution. On vous indique qu'il y a peut-être un risque, on vous recommande de ne pas les manger, ce n'était pas plus.

Mme Isabelle WEULERSSE : Je pense que c'est angoissant. Quand on est interrogé par des habitants qui disent, qu'est-ce que je fais ? Je trouve que c'est vrai que, comme ça peut être un peu anxiogène puis l'eau c'est tellement...

M. Serge BÉRARD : On est parfaitement d'accord et c'est la raison aussi de toutes ces actions qui sont conduites par nos collègues, auxquelles on s'associe pour témoigner, parce qu'on pourrait, je l'ai ressenti dans les échanges, en gros, mais les institutions, ils s'en foutent. Mais que faites-vous en réalité ? La réponse, c'est on fait des choses, il y a des choses qui sont engagées, et c'est une façon aussi de communiquer sur toutes ces choses qui sont engagées et la volonté d'y voir clair et de régler ce problème et d'éradiquer ces PFAS autant que ce sera possible, parce qu'on sait que, malheureusement, ils sont et ils ne se détruisent pas. Par contre, ils peuvent peut-être se diluer au point qu'on ne les voit quasiment plus et qu'ils n'auront pas d'impact, on l'espère, sur la santé. S'il n'y a pas d'autres questions sur ce sujet, je vous propose de passer au vote pour ce vœu. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. On va faire le nécessaire et on va communiquer ça à nos collègues.

M. Jean-Philippe GILLET : Je rappellerai que la prochaine réunion du Comité de veille sanitaire, normalement, sera programmée pour le 12 juillet à 18h00.

M. Serge BÉRARD : Nous ferons un point de tout ça.

M. Jean-Philippe GILLET : On fera un point de tout ça et j'espère surtout qu'on aura reçu entre temps les analyses pour les œufs qui, de toute façon, seront communiquées très rapidement.

M. Serge BÉRARD : Les décisions du coup, M. BLAIN.

- **INFORMATIONS**

1. **Décisions du Maire**

Rapporteur : Philippe BLAIN

M. Philippe BLAIN : Il y a bon nombre de décisions. Je vais essayer d'être assez rapide et sur la partie qui intéresse Jean Moulin, vous allez voir qu'il y en a toute une litanie.

Il y aura une consolidation.

Donc le 17 mai 2023, Monsieur le Maire, dans le cadre des pouvoirs que vous lui avez délégué du fait de l'article L.2122 du Code général des collectivités territoriales, a sollicité de la Région Auvergne-Rhône Alpes une subvention dans le cadre du programme qui s'intitule « Aménager mon territoire, investir dans ma collectivité ou ma commune pour le parc dit urbain sud » pour lequel une recherche de nom est toujours en cours.

Le 25 mai 2023, et je vais lier avec le 14 juin 2023, ce sont des décisions qui intéressent la Caisse d'Epargne. Dans le premier cas, il s'agissait de porter avenant à la décision originelle de 2021 portant sur un contrat de cartes d'achat pour la ville, en en modifiant l'article 2 et en portant le montant du plafond global annuel pouvant être dépensé au titre de cette carte d'achat -on rappelle que, bien sûr, c'est toujours sous contrôle du trésorier - de 40 000 à 50 000 €.

Et, le 14 juin, c'est la mise en œuvre d'une solution carte achat pour la RCAVB, donc une carte à tarification annuelle de 50 €, on fait grâce de l'abonnement dit « e-cap » et là, pour la RCAVB, le montant du plafond global annuel n'est que, si je puis dire, de 10 000 €.

Le 30 mai, vous savez que lorsqu'il s'agit de personnes physiques, nous ne mentionnons pas le nom. Il a été vendu 4 modules de skate parc à Monsieur X (qui ne s'appelle pas X) ; pour 100 € TTC.

Toujours à destination de la Région Auvergne-Rhône Alpes, autre demande de subvention le 31 mai, pour cette fois-ci la restructuration des équipements scéniques du Briscope.

Et après, on va entrer dans toute une série d'avenants apportés aux différents lots du marché de travaux de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire Jean Moulin. Ce que je vous propose, c'est peut-être, de ne pas tout donner. Je vais donner les lots et puis vous verrez apparaître les avenants et après, je vous redis qu'il y aura un total global.

Donc MDDD, c'est la société titulaire du lot désamiantage, démolition avec une moins-value de 8 584 €.

PAILLASSEUR FRERES, c'est le lot 5, terrassement gros œuvre, c'est un important avenant, avec une moins-value de 52 198,30 €

Ensuite, nous avons FAVRAT CONSTRUCTION BOIS. Au passage, je vais faire un commentaire. C'est le lot 6 « ossature bois » avec la reprise d'une partie du lot 7 « façades » qui, initialement, avait été attribué à l'Entreprise NEBIHU. NEBIHU nous a posé quelques problèmes. C'est même la seule entreprise ; on en parlait encore ce matin avec David JUSSELME, qui a posé problème et donc afin de rester dans les délais, il y a eu une reprise d'une partie du lot qui avait été confié à NEBIHU par FAVRAT.

Vous voyez que ce n'est pas une bascule parfaite ; d'un côté, il y a 79 990 € en plus et, de l'autre 41 187 € en moins mais dans les 79 990 €, il y a déjà les 41 187 € de négatif.

MENUISERIE GENEVRIER, lot 9, ce sont les menuiseries extérieures et occultations donc un avenant modeste de 3 800 € en plus.

Chez DENJEAN, c'est la métallerie, plus 10 773 €.

Chez MEUNIER, plâtrerie, peinture et plafonds suspendus, plus 14 126 €.

Pour Pierre GIRAUD, le lot de menuiseries intérieures bois cette fois-ci, plus 19 428 €.

Chez SIAUX, plus 12 453 €, c'est carrelages et faïences.

Chez AUBONNET, revêtement de sols collés, plus modeste, 3 461 €.

Pour finir, AGS ENERGIES lot 16, chaufferie, plomberie, sanitaire, là encore au regard du montant du lot, 4 837 €, c'est à peu près 1%.

Comme je vous l'ai promis, David JUSSELME m'a produit un total, qui, je pense, sera plus significatif. Le marché initial en HT, c'est 4 394 001 euros et avec avenants 4 433 421 euros. De fait, les avenants, quand on fait les plus et les moins, c'est 40 419,86 € donc plus 0,92% ce qui est quand même très correct.

M. Serge BÉRARD : Dans le contexte.

M. Philippe BLAIN : *Dans le contexte. Alors il faut ajouter que, en sus de ces avenants, il y a également des révisions de prix sur lots, que vous ne voyez pas apparaître ici, qui représentent au total 119 080 € donc 2,71 pour les révisions de prix, donc si vous ajoutez les 2,71 aux 0,92 qu'on vient de voir à l'écran vous avez un débord du marché initial de 3,63% et je crois qu'on peut dire que c'est bien tenu au regard de l'inflation touchant les matériaux. Je vous le donne en absolu, parce que ce n'est pas une somme dérisoire non plus. Ces 3,63% représentent 159 510 €.*

Ce document pourra être joint ou repris dans mes propos, puisque normalement, cette fois-ci, on n'a pas les problèmes techniques de son de la fois dernière. Il reste encore, et je vais en terminer là, deux autres décisions.

Le 23 juin, la fourniture et la pose d'un lave-vaisselle dit « tunnel » au restaurant scolaire Claudius Fournion. Ce n'est pas le même que nous avons chez nous, celui-là coûte 30 671,43 €, acquis auprès de la société MARESCOL ; évidemment ce sont des matériels professionnels.

Et puis, le 26 juin, toujours au restaurant scolaire Claudius Fournion, fourniture et pose de portes en panneaux compacts. Je pense qu'on arrivera à résoudre des problèmes assez récurrents qu'on rencontrait en termes d'humidité dans ce local pour 13 978, 24 €.

Il reste encore, excusez-moi, avec GREEN STYLE, notre prestataire pour la création d'un parc et d'un skate parc 2 lots : un « aménagement paysager », le plus important d'assez loin et l'autre « voirie et réseaux divers ». Sur le premier lot, attribution à hauteur de 90 498,52 €. Ceux d'entre vous qui siègent à la CAO ont vu ce dossier le 15 juin 2023 (la Commission d'Appel d'Offres, excusez-moi, pour le public qui nous écoute) et le lot 2, donc un montant tranche ferme pour 645 001, 53 € et il y a deux tranches optionnelles pour 4 200 € et 620 € et une PSE 2 pour 6 624 €. Voilà le total que représentent ces marchés ; marchés qui ont tous été soumis, vous le savez, à la Commission d'Appel d'Offres. On n'est pas dans des marchés sur appel d'offres puisque les marchés sur appel d'offres c'est plus de 5 800 000 euros, mais on est dans des marchés à procédure adaptée relevant de la CAO.

Il en reste, lot n°3 toujours pour le même dossier, l'aire de jeux, cette fois-ci, c'est avec la société QUALI-CITÉ. C'est plus modeste, mais c'est quand même une belle somme, 64 365 €. Je vous fais grâce des deux tranches optionnelles.

Pour la partie « skate parc » proprement dite, avec AIRLINE SKATEPARKS pour 371 930 € de tranche ferme, une tranche optionnelle à 5 500 € et des prix unitaires pour le cas où il faudrait faire valoir un bordereau de prix unitaires, je parle sous contrôle de Claude MARCOLET, pour 18 200 €.

29 juin 2023, avec l'UGAP, fourniture d'un véhicule RIFTER pour les besoins du service de police municipale, ce qui permet de boucler avec la police municipale, même si on a encore quelques informations ensuite ; -on avait ouvert sur la police municipale- à 32 588,87 €.

Enfin, une convention, sans coût, de mise à disposition d'équipements pédagogiques par le SITOM Sud-Rhône pour la Semaine de l'environnement dont il a aussi été question tout à l'heure à travers le dossier de mécénat ELCIA. Merci.

M. Serge BÉRARD : Merci M. BLAIN ; ça fait beaucoup de travail pour les services, tout ça. On aborde le programme de la semaine de l'environnement, Mme MARCILLIERE, puisqu'en fait, on ne va pas se revoir d'ici là donc c'est l'occasion de faire un peu de publicité et de communication, parce qu'on va partir en vacances, et puis, direct, on revient et puis là, le Forum, la Semaine de l'environnement, la Coupe du monde de rugby, on va être à fond tout de suite.

2. Semaine de l'Environnement

Rapporteur : Christine MARCILLIERE

Mme Christine MARCILLIERE : Je vais essayer d'être rapide. Donc Semaine de l'environnement 2023, c'est la deuxième édition. Elle se déroulera la deuxième semaine de septembre, je crois, avec des temps forts, majoritairement les 7, 9 et 10 septembre, c'est-à-dire le jeudi soir et le week-end.

Rapidement la programmation, la voilà, on a gardé la dénomination Semaine de l'environnement parce que nous gardons des messages environnementaux sur nos réseaux sociaux toute la semaine. Le jeudi 7, nous avons un partenariat avec le Méga CGR avec une projection en lien avec les deux thématiques qui sont la mobilité et les déchets, ou plus exactement, comment ne pas les produire. Le samedi 9 au matin, en partenariat avec la MJC et le Centre social, sera organisée une fresque du climat. J'ai oublié de préciser que tout, hormis évidemment, le Méga CGR, tout ce que je vais vous décrire se déroulera sur le complexe du gymnase Minssieux. Le samedi après-midi, le samedi 9 après-midi, là, c'est le temps, un des temps forts très ludiques sur le thème de la mobilité.

Quoi de mieux pour se mouvoir qu'une course de caisses à savon organisée toujours aux alentours du gymnase Minssieux. Le soir, une conférence qui portera sur les motorisations du futur. C'est l'adaptation des motorisations automobiles à horizon 2035-2050. Qu'est-ce qu'on nous propose dans le futur ?

Le dimanche, c'est une zone de multi-activités, avec également deux conférences. Dans cette diapo, vous voyez des bulles entre guillemets, qui sont un peu par thématiques.

On y retrouve, en haut à droite nos fameuses conférences, celle du 9, qui est en premier, et puis celle du dimanche, un Monsieur qui est professeur à l'EM Lyon et qui anime un blog qui s'appelle PLAN B, qui est accessoirement le bras droit de Jean-Marc JANCOVICCI sur Facebook, qui viendra nous parler justement du recyclage des déchets et de l'économie circulaire. Et puis, l'après-midi, il porte un nom très particulier, mais c'est volontaire, c'est le professeur « Qui donc si ce n'est toi », évidemment, ce n'est pas son vrai nom, ça va de soi. Ce monsieur s'est donné comme mot d'ordre de parler de la défense de l'environnement de façon drôle, ludique, pour tous publics. Il viendra nous parler de la mobilité dans un monde en transition.

Associée à tout cela, la thématique mobilité offrira une large part à tout ce qui est vélo, vélo électrique. Vous voyez, accessoire vélo. Il y aura des essais de vélos électriques, de tous les accessoires également, une petite chose sympathique qui est un « vélo-smoothie » ; peut-être, certains d'entre vous le connaissent, ou pas ; vous le découvrirez.

Vous viendrez le dimanche 10 Nous aurons également un volet, une présentation via la CCVG, des schémas des pistes cyclables, on les connaît, mais il n'y a pas que ça. Il y a aussi le covoiturage, les véhicules partagés. Un gros volet sur la sécurité routière, mais encore une fois, de façon ludique, il y aura des jeux, il y aura des choses un peu particulières Venez voir, ça plaira à tout le monde, y compris aux plus petits.

Concernant le vélo, j'y reviens rapidement. Il n'y aura pas que des essais, il y aura également un « escape game » en relation avec une scène de vélo et une scène accidentogène. Ça peut être très, très sympa. Le SYTRAL devrait être présent. Je bien dis devrais, j'emploie le conditionnel. Ils nous ont dit qu'ils viendraient nous présenter leur plan pour la Région, et notamment Brignais.

Sur la thématique énergie et environnement, nous aurons GRDF qui sera présent pour nous présenter les biocarburants, mais surtout la méthanisation, comment réutiliser nos bio déchets, et ça, ça va être complètement d'actualité au 1^{er} janvier 2024. Comment utiliser nos bio déchets pour faire de la méthanisation ? Ça se fait déjà, mais ils vont nous expliquer tout cela. Nous aurons également la présence, cette fois ci, des centrales villageoises, avec Graines de possibles et de SOLARCOOP en relation avec le développement du photovoltaïque ; Brignais si on s'en réfère au cadastre solaire édité par le SOL est quand même très sous-équipée, c'est évident, mais à un énorme potentiel. C'est l'occasion de venir voir ce qu'il en est.

Sur la thématique déchets. Les déchets, on va les traiter de plusieurs façons. Bien sûr, il y aura une exposition de matériels de prêt du SITOM, tout ce qui est compostage, tout ce qui est sensibilisation aux déchets et particulièrement biodéchets, les Cyclecleaners qui étaient déjà présents il y a 2 ans. Les Cyclecleaners, c'est le projet Manta, ce grand catamaran qui va dans les océans ramasser les déchets plastiques et les déchets plastiques, ils viennent d'où ? Ils viennent de la terre, et les Cyclecleaners sont là pour nous le rappeler. Au passage, ELCIA qui est notre mécène sur cette campagne, est également mécène du projet Manta. Il y a un lien.

ALTE69 nous proposera un atelier recyclage « Up cycling » ou « comment faire du neuf avec du vieux », ou recycler un certain nombre de choses. Et puis, nous aurons la présence de la MJC et de l'association VAL'TRIONS, qui est une association qui gère des ressourceries, qui cherche à s'implanter ; qui s'implante sur Brignais mais qui cherche à s'agrandir et les deux entités nous proposeront une zone de gratuité, c'est-à-dire qu'on vient déposer des objets, des vêtements, des livres en don.

Tout cela est pesé et on peut repartir avec ce que l'on désire également. Tout ça pour expliquer que tous les objets ont une seconde vie, voire même une troisième vie, et que tout peut se faire par le biais de dons. Et puis, bien sûr, il y aura toute une partie ; alors tout ça, c'est ludique, bien évidemment, mais on aura les « vélos rigolos ». Certains d'entre vous les connaissent, ils étaient présents notamment, je crois, à la Fête du vélo.

Il y aura des animations pour les plus petits, des sortes de manège, des Food trucks pour bien se régaler évidemment, et très important, un jeu de piste environnemental et intergénérationnel qui est organisé conjointement par les CMJ, le Conseil des aînés et le « Club éco » du collège Jean Zay. Ils ont bien travaillé. Ça va être super intéressant. Je vous invite vraiment à consulter le programme qui sera bientôt en ligne. Vous aurez tous les éléments, tous les liens d'inscription ; tout cela est gratuit.

Le principe, c'est vraiment d'être dans la bonne humeur et de faire de l'écologie intelligente. J'ai essayé de faire vite. Je ne sais pas si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas, je peux y répondre maintenant ou plus tard.

M. Serge BÉRARD : Merci, Christine. Je pense qu'on sera tous là le 9 et le 10 pour essayer les « vélos rigolos », entre autres, mais pas que et, parlez-en autour de vous.

Mme Christine MARCILLIERE : Je voulais juste rajouter quelque chose. J'ai besoin de bonne volonté pour nous aider, notamment pour la course de caisses à savon et le jury. Si des gens veulent faire partie du jury pour départager les équipes qui participeront, vous envoyez un petit mail, et puis on aura sans doute besoin également de personnes pour nous guider tout au long du week-end. Certains d'entre vous se sont déjà déclarés ; pour ceux qui le peuvent, même deux heures, même une heure, ce n'est pas grave. Ça peut largement nous aider et apporter quelque chose. J'en ai fini

M. Claude MARCOLET : J'ai juste une remarque, c'est que ça va être un week-end très chargé, parce que j'invite aussi le 8 pour l'ouverture de la Coupe du monde de rugby, le match France – All Blacks qui sera diffusé au Briscope.

M. Serge BÉRARD : On démarre fort.

M. Claude MARCOLET : On démarre très fort. Il y a un flyer et d'autres petites choses qui sont en cours de création et qui vous seront remis de façon à ce qu'on puisse communiquer sur l'événement.

M. Serge BÉRARD : Parfait. Il nous reste à écouter Erwan LE SAUX pour nous présenter, parce qu'il y a un gros programme de travaux qui va générer pas mal de difficultés, de déplacements dans la commune, et on va le communiquer à tous les brignairots.

3. Travaux d'Été

Rapporteur : Erwan LE SAUX

M. Erwan LE SAUX : On n'a pas la Coupe du monde, ni des choses olympiques, mais on va quand même avoir des travaux cet été. Il y a pour cette période estivale, il y a trois chantiers importants, dont un qui se reporte, je vous en parlerai à la fin. Le SYSEG, donc les travaux qui vont être là pour faire de la réhabilitation de réseaux d'assainissement, donc le SYSEG va opérer le début de travaux sur la rue de Verdun et sur la place Guy de Chauliac.

Le projet, c'est une habilitation du réseau d'assainissement faite par du chemisage pour préparer ça, qui sera faite aux vacances de la Toussaint, en octobre-novembre 2023. Les travaux préparatoires de branchement, de réfection des regards vont commencer à partir du 10 juillet jusqu'au 25 août, avec plusieurs phasages. Sur le site de la ville, il y a toutes les dates. Les services ont fait un gros travail de coordination avec les entreprises et les immeubles qui se construisent rue de Verdun, pour les branchements, donc un vrai phasage qui est fait et il y aura un impact sur la circulation puisqu'il y aura des rues barrées et qui ne seront pas ouvertes le soir. Ça c'est la première partie de travaux.

Au même moment, on fait cela l'été, le SIDESOL, les réseaux souterrains, on ne les voit pas, mais quand il faut les changer, ça impacte. Rue Mère Élise Rivet, entre le rond-point de la police municipale et le rond-point du Briscope il y a un remplacement de canalisation d'eau qui va être fait ; Roger je ne me trompe pas ? Cela va impliquer des gros changements de circulation, parce qu'il n'y aura pas de voirie réouverte donc il y aura un sens de circulation un peu chamboulé, et les arrêts de bus vont être changés, et on attend les réponses du SYTRAL sur le report à la Gare.

M. Serge BÉRARD : L'enjeu c'est que la 12 ne pourra plus passer.

M. Jean-Philippe GILLET : La 12, donc les 3 arrêts, rue Élise Rivet, plus haut, comme ils ne pourront pas passer vers le bas ; du coup ils reviendront sur leur circuit antérieur le long du CD 42. On est en train de négocier avec KEOLIS et SYTRAL Mobilités s'ils peuvent faire le crochet, remonter jusque desservir l'arrêt Brignais-Gare, c'est-à-dire quand ils arrivent au rond-point de la Spa, remonter, tourner au rond-point de la police municipale et repartir de façon à ce que les gens évitent d'aller jusqu'à l'arrêt du rond-point de la Spa ; ça serait beaucoup mieux.

M. Erwan LE SAUX : Mais couplé à l'arrêt aussi du tram-train.

M. Jean-Philippe GILLET : Oui c'est encore autre chose.

M. Serge BÉRARD : Tram-train arrêté du 10 juillet au 25 août.

M. Jean-Philippe GILLET : Tout à fait.

M. Erwan LE SAUX : Normalement, le SMAGGA a engagé des travaux de réfection des jointements des murs entre la Place des Chapeliers et le Boulevard des Sports. Les travaux ont été reportés plutôt en septembre. On attend les dates de l'entreprise qui a des soucis d'organisation ; l'été c'était bien, parce que la moitié du parking, enfin une grosse sortie du parking des Chapeliers va être reprise pour le stockage, la « base de vie » et toute l'installation du chantier.

M. Serge BÉRARD : Ils vont mobiliser une partie du parking.

M. Erwan LE SAUX : Oui, à peu près 15 places côté opposé au Garon, côté habitations, avec une modification de la circulation pour l'instant repoussée à septembre. Ça aura un impact en septembre, au moment de la reprise de toutes les activités. Ce sont des travaux de rejointement de tous les murs pour la protection des crues sur la rive gauche du Garon.

Voilà à peu près pour les gros travaux. Il y a des travaux de réfection de voirie qui vont être faits sur la route de Soucieu, une partie a commencé, est en préparation et le reste va arriver pareil, dans le mois de juillet. On attend les dates.

M. Serge BÉRARD : Ça c'est le Département.

M. Erwan LE SAUX : C'est le Département, voilà. J'ai une petite information. J'en profite pendant que j'ai la parole. Lundi soir, il y avait un Conseil du SYSEG et l'assemblée a voté la reconduction du principe de délégation de service public pour le service de l'assainissement, donc c'est acté et avec une orientation sur un concessionnaire et non un fermier, pour le prochain contrat et la prochaine entreprise qui sera prise en concession et non en fermage. Les informations, on verra, on fera peut-être une information un peu plus tard, mais c'était pour vous informer que le SYSEG allait repartir en délégation de service public pour la gestion du réseau d'eaux usées.

M. Serge BÉRARD : Parfait, merci. M. SANTONI, une petite information aussi pour compléter les informations qui nous touchent tous, puisque là on parle des maisons en difficulté.

M. Jean-Philippe SANTONI : Quelques informations concernant le 15 et le 17 rue du Colonel Guillaud. Le 15 suite à un rapport d'expertise qui a été adressé le 2 avril par M. COUDEUR, un architecte expert auprès de la Cour administrative d'appel de Lyon, un arrêté a été prononcé par Monsieur le Maire de mise en sécurité en date du 17 avril 2023. Ça correspond à un péril ordinaire. Ça touchait principalement le plancher de la cave du commerce et également les cheminées qui se trouvaient en rive de murs mitoyens entre le 15 et le 17. Nous nous étions adressés à la SCI immobilier, qui se trouvait être le syndic professionnel et avec une obligation de réaliser des travaux sous 10 jours, ce qui aura été fait donc des travaux d'urgence ont été réalisés sur la toiture le 3 mai, une étampe de la cave du magasin L'Onglerie a été réalisé en date du 21 avril.

Parallèlement à ça, un diagnostic de la structure a été réalisé le 14 juin 2023 par l'Entreprise COGEDI. Je vous parlerai aussi pour le 17 et nous attendons le rapport définitif attendu pour la mi-juillet.

Concernant justement le 17, c'est une procédure contradictoire préalable à la prise d'un arrêté de mise en sécurité de l'immeuble qui a été déclaré en date du 18 avril 2023. Il faisait suite à une visite qui avait été réalisée par les services de la commune. Il avait été constaté une présence d'humidité dans les murs, une présence de fissures affectant les murs du bâtiment et un mauvais état de la toiture. Il avait été demandé au syndic non professionnel qui s'occupe de ce bâtiment, qui est une des copropriétaires, les intentions, sous 1 mois des travaux à réaliser, qui ont été suivis par Madame Hélène BAUDREY-DUVANEL qui se trouve être copropriétaire et syndic non professionnel.

Donc ont été réalisés la mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée, installée le 15 mai 2023, une vérification des maçonneries anciennes et une étanchéité provisoire de la rive de toiture en mitoyenneté avec le numéro 15. Parallèlement aussi, un diagnostic de la structure a été réalisé le 14 juin 2023 par la même entreprise qui a réalisé le diagnostic pour le numéro 15. C'est pareil. Le rapport définitif est attendu pour la mi-juillet.

Il est à noter que pour réaliser la mise en sécurité du bâtiment, la copropriété du 17 a fait appel à une entreprise qui s'appelle FRAYSSINET et le bureau d'études COGEDI a transmis ses premiers retours avant le rapport définitif et préconise dès à présent la mise en place de mesures conservatoires. Il s'agit de conforter le bâtiment par un tirantage extérieur, ce qui permet de mettre des tirants et de ramener les murs porteurs à une meilleure position ; une position quasi initiale, et ça évite la mise en place de butons, comme on a pu connaître, vous savez, par le passé sur un des bâtiments, ce qui était quand même « légèrement » disgracieux.

L'entreprise doit transmettre un devis pour chiffrer cette solution technique ainsi qu'un délai d'intervention. Il est à noter que les copropriétaires sont inquiets quant au coût total des mesures engagées, sachant qu'ils avaient déjà provisionné plus de 40 000 € pour la réfection de la toiture, qui devrait maintenant être réalisée fin septembre. Ils ont repoussé les travaux parce que, bien évidemment, il faut à la fois consolider le bâtiment et lever tous les doutes avant de pouvoir refaire la toiture et donc pour la Mairie, nous sommes en attente des retours du bureau d'études ainsi que de la décision que prendra ou non la copropriété de faire appel à la société FRAYSSINET pour conforter le bâtiment. Voilà.

M. Serge BÉRARD : Merci, Jean Philippe. Comme vous le savez, la première préoccupation qu'on avait, soit sur le 5, soit sur ces deux maisons, c'est d'assurer la sécurité de tous les habitants. Ce qu'on peut dire aujourd'hui, c'est que les informations qu'on a sur, d'ailleurs les 3 maisons, puisqu'il y a 3 numéros, il semble que ce sont des maisons qui peuvent être réhabilitées, qui pourront avoir une vie une fois qu'elles seront réhabilitées.

Ce qu'on peut dire aussi, c'est qu'on a des propriétaires très responsables, qui ont pris les choses en main ; bien entendu, notre rôle, c'est de vérifier que les engagements, ou en tout cas les demandes des experts, soient prises en compte et que les actions soient conduites.

Merci, Jean-Philippe de porter ce projet, ce n'est pas simple, mais en tout cas, on est dans un contexte, avec des acteurs qui sont très responsables, très engagés. Ce n'est pas simple pour eux, on imagine bien, y compris financièrement, mais on ose espérer qu'on y verra clair dans pas longtemps et que ces bâtiments pourront être remis d'aplomb c'est le cas de le dire, et qu'on aura à nouveau du commerce et des habitants qui pourront y habiter. Merci pour ce point.

Je termine sur un point, puisqu'on parle de sécurité. Vous savez que, le 14 juillet, nous avons notre feu d'artifice et que, cette année, le Comité des fêtes nous avait proposé, on en a été très heureux, d'organiser un bal de 20 heures, ou 19 heures, je ne sais plus, à 24 heures, avec au milieu, à 22 h 30, le feu d'artifice.

On a été alertés par la gendarmerie sur le fait que, eux, ne pourraient pas être présents sur ces périodes-là, puisqu'il se trouve que le Tour de France passe dans le coin, que dans le contexte un peu anxiogène quand même, avec notamment une utilisation déraisonnée de pétards et autres, je cherche le nom « mortiers », on a pu en avoir ; je vous le disais hier, dans le parc, on n'est quand même pas très rassurés et on discute avec le Comité des fêtes sur peut-être l'annulation. Donc la décision n'est pas prise, mais ça paraît raisonnable, dans ce contexte, de pas en rajouter et de s'en tenir à notre feu d'artifice cette année. Ça vous sera confirmé. On va passer l'information.



Mme Anne-Claire ROUANET : Elle a déjà été donnée par le Comité des fêtes, c'est le 13 juillet.

M. Serge BÉRARD : Oui, c'était le 13 juillet, bien sûr, pardon, le 13 juillet et puis, je vous rappelle aussi que le 14 juillet, à 11 heures, on se retrouve pour un moment républicain qui, dans le contexte, là aussi, prendra encore plus de signification, je crois. On aura notamment les jeunes du Service universel.

M. Jean-Philippe SANTONI : Oui les jeunes du SNU qui ont été encadrés par Bruno THUET.

M. Serge BÉRARD : Oui, qui seront présents ; l'année dernière, ça avait été un moment fort donc je vous invite aussi à nous rejoindre et on prendra le verre républicain à la suite de ça et s'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je vous propose de clôturer ce Conseil municipal et je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 23 h 20

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2023	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 20/07/2023  
Béatrice VERDIER (Secrétaire du Conseil municipal du 5 juillet 2023)	Le 20/07/2023 